UNE AGGLO **RESPONSABLE**

-

Vision et engagements d'Annemasse Agglo

-

Plan de Mandat

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

UNE AGGLO RESPONSABLE

Vision et engagements d'Annemasse Agglo.

Il pourrait paraître risqué de mettre en lumière l'histoire et le rôle d'une agglomération, tellement l'intercommunalité est parfois mal comprise dans le paysage politique, méconnue, et souvent vécue comme une rivale des communes, toujours prompte à dépecer ces dernières de leurs compétences.

On évoque souvent le mille-feuille français, la superposition des strates qui se feraient concurrence entre elles de façon absurde et désordonnée, se battant pour leur survie au gré des grandes réformes territoriales.

La relation des citoyens à leurs intercommunalités fait souvent écho à la relation supposée entre la France et l'Europe, une sorte de technostructure qui viendrait se substituer à la libre administration des villes et villages, auxquels les français sont si attachés, entrainant un sentiment de dépossession, de perte d'identité et de souveraineté locale.

Pourtant, ces agglomérations et ces communautés de communes ont permis des avancées majeures pour les territoires, reposant sur cette idée simple et efficace qu'on fait les choses mieux ensemble, en mutualisant les moyens, qu'on pense mieux l'avenir sur un périmètre plus pertinent, correspondant au bassin de vie des habitants, qu'on est plus intelligents en se regroupant et en construisant un destin commun, qu'en se livrant des concurrences délétères.

Et je pense pouvoir affirmer que l'histoire de notre agglomération, ANNEMASSE AGGLO, est une belle histoire, une histoire riche de réalisations, de progrès, de développement de services, de reprise en main de la destinée du territoire, pour passer du subi au maîtrisé, dans un contexte transfrontalier dynamique mais générateur d'inégalités.

À l'occasion des 15 ans d'Annemasse Agglo, raconter l'histoire de celle pour qui nous nous levons et nous battons, œuvrons quotidiennement, m'est apparu comme une évidence. Une façon d'appuyer le rôle que notre intercommunalité a joué, et qu'elle va jouer à un moment charnière de l'histoire de notre territoire.

Au travers de ce préambule, j'aimerais vous dépeindre la **vision** que nous avons pour notre territoire. En détaillant les **missions** portées par notre institution et les **preuves** de notre action. Je vais surtout vous raconter le dévouement des femmes et des hommes qui la composent, et à travers eux, **l'engagement** d'Annemasse Agglo envers ses citoyens, ses usagers, et leur cadre de vie.

C'est le récit et la profession de foi d'une Agglo Responsable que vous vous apprêtez à lire.

Responsable, depuis sa création, de son territoire.
Responsable comme nous tous.
Responsable de chacun.
Responsable d'une vie animée.

CHAPITRE 1

RESPONSABLE DE SON TERRITOIRE

Faire de ses faiblesses la plus belle des forces, en réaménageant l'espace urbain en ville du quart d'heure.

Il arrive parfois que le passé nous dépasse. Que les décisions prises ou non prises des décennies avant vous se répercutent sur votre quotidien durant de longues années, pour le meilleur, comme pour le pire.

Lorsqu'à cela s'ajoute l'inévitable penchant humain consistant à ne voir le verre qu'à moitié vide, le présent peut être bien pesant. Oui, les idées reçues ont la peau dure, et il faut se battre pour montrer le changement.

L'Agglo d'Annemasse a longtemps été la proie de nombreuses critiques. Un petit florilège de celles-ci pourrait occasionner ce genre de poésie :

« Nous sommes une sinistre cité dortoir, globalement laide, et personne ne souhaite y vivre. Les commerces désenchantés y ferment en cascade. Les prix des loyers démesurés, comme ceux des parkings, donnent le sentiment d'un racket à frontaliers permanent, tandis que parmi ces favorisés tentent de survivre des miséreux, dont nombreux s'adonnent aux pires trafics pour survivre dans cette banlieue genevoise, créant une insécurité galopante. Le béton y fleurit, les arbres s'enfuient en courant, nous ne sommes plus qu'un vaste supermarché, dans lequel travaillent les quelques-uns qui n'ont pas réussi à passer la frontière, et qui regardent désabusés passer les caddies démesurés des privilégiés. »

Certes je vous l'accorde. Parfois c'est plus subtil. Plus mesuré aussi. Par contre, parfois, c'est pire encore…

Comment faire face à ces critiques ? On ne peut les ignorer, parce que comme toute critique, elles contiennent leur part de vérité.

C'est l'histoire de notre territoire qui veut ça, une histoire qu'on ne peut ignorer. L'Agglo d'Annemasse a subi, à l'instar d'autres territoires français, l'explosion démographique liée à sa proximité avec Genève. Elle a aussi subi l'ivresse économique de la seconde moitié du XXe siècle. C'est une réalité : il y a eu de la casse sur ce territoire. On aurait pu devenir ce territoire morne et terne, ce territoire de passage sans âme que décrivent certains rageux.

Mais c'était sans compter sur ceux qui en ont pris conscience, et qui se battent pour "panser et penser" ce territoire. Des femmes et des hommes liés entre eux depuis 15 ans, par la force d'une entité puissante qu'on nomme pourtant rarement : l'intercommunalité. Des femmes et des hommes, élus et agents du service public, issus des 12 communes, qu'on appelle aussi Annemasse Agglo.

Cette Agglo, n'en déplaise à ces détracteurs, a su rebondir. Elle a pris le territoire en main avec beaucoup d'agilité, et ce dès 2007, lors de sa création.

Oui, l'Agglo d'Annemasse aurait pu devenir une cité dortoir, comme certains aiment (encore) à la qualifier. Oui, l'Agglo d'Annemasse s'est urbanisée, s'est étalée, s'est construite, parfois sans grande cohérence.

Les élus auraient pu décider de ne pas agir, de laisser les usagers se débrouiller pour aller travailler à Genève. Ils auraient pu faire en sorte qu'aucune entreprise ne s'installe sur le territoire, et ne pas développer les services de proximité. Mais en réalité, le territoire s'est repris en main avec beaucoup d'agilité.

Nous nous sommes structurés, avec une rapidité incroyable. Nous avons osé, parce que nous n'avions pas le choix : nous n'avons jamais voulu être la banlieue de Genève : nous avons voulu construire le Grand Genève. Nous avons décidé de ne pas subir. Nous avons fait de ce qui semblait être notre faiblesse, la plus belle des forces. Ici, tout est possible, et peut se réinventer.

En témoignent par exemple les efforts immenses réalisés en matière de transport. Nous avons connu une véritable "révolution" en 2019 avec la livraison de la tranche 1 du tram, l'arrivée du Léman Express, la transformation spectaculaire de la gare d'Annemasse et du quartier qui l'entoure, la mise en service de la voie verte du Grand Genève. Ces infrastructures majeures, nous l'avons vu, ont été l'occasion d'un important renouvellement urbain.

Aujourd'hui notre mission première s'inscrit dans la continuité de cet éveil : **nous voulons aménager l'espace urbain en ville du quart d'heure.**

La ville du quart d'heure c'est ce concept nouveau, qui consiste à en finir avec un espace urbain fragmenté où de nombreuses activités dépendent des déplacements en voiture. La ville du quart d'heure consiste à tout offrir à proximité, pour combler tous les besoins, comme ceux de se nourrir, de travailler, de se cultiver, de se divertir.

Devenir un territoire du quart d'heure nécessite une politique de densification urbaine, qui se répercute sur des infrastructures et des services de mobilité, de développement économique, d'habitat et de logement.

Notre feuille de route pour y parvenir ?

En premier lieu garantir la proximité des services à l'usager par le développement de la ville. Et le faire en ayant la main sur les rez de chaussée actifs, permettant à tous les commerces, services, d'être présents et pérennes,

dans les meilleures conditions au cœur de notre agglomération, dans la future ZAC Etoile.

Ensuite développer, forcément, un réseau de mobilité renforcé, au centre de cette ville. Nous lançons la phase 2 du tram. Nous avons construit des P+R aux portes de notre territoire. Et nous continuons d'en construire d'autres. Une ligne de transport en commun en site propre verra le jour jusqu'à Bonne. Nous investissons massivement dans la mobilité douce.

Reconquérir le foncier existant et le requalifier. Nous construisons la ville sur la ville, et la vie sur la ville. Le nouveau Programme de renouvellement urbain en témoigne.

Préserver nos espaces naturels et agricoles, densifier raisonnablement les centralités, constituer de beaux centres bourgs animés, telle est la ligne de conduite dictée par notre Schéma de Cohérence Territoriale.

Devenir un territoire du quart d'heure est devenu notre leitmotiv. Une évidence, au vu de notre territoire et de l'histoire qui est la nôtre.

C'est de notre responsabilité et nous le faisons dans un souci d'éco-responsabilité, de pragmatisme : il faut composer avec ce que l'on est. S'assumer. Oui notre territoire est transfrontalier, avec tout ce que cela comporte en forces et faiblesses. Et l'Agglo d'Annemasse doit en faire une chance.

CHAPITRE 2

RESPONSABLE COMME NOUS TOUS

Apporter son indispensable pierre à l'édifice, en mettant en œuvre les conditions d'un mode de vie écoresponsable.

Nous sommes donc maîtres de notre destin, et ça l'Agglo en est convaincue : elle transpose ce précepte dans ses missions quotidiennes, dans ses décisions politiques et dans sa façon de travailler.

Mais une chose est sûre : c'est que l'Agglo d'Annemasse ne peut pas devenir un territoire exemplaire sans ceux qui la composent : ses citoyens, et ses usagers. Elle ne peut rien faire seule. Elle est responsable, oui, mais comme les autres. **L'Agglo fait sa part, en mettant en œuvre les conditions d'un mode de vie écoresponsable. C'est une autre de ses missions.**

C'est grâce à plusieurs leviers que nous pouvons essayer de devenir irréprochables.

Le premier, c'est le lien très fort qui existe entre l'agglomération et les douze communes qui la composent. Le partage d'une culture commune très forte qui permet de déployer les actions avec vigueur et efficacité, avec cohérence. La conscience de l'existence d'un bloc local très fort qui nous rend plus prompt à agir et réagir.

Le second c'est l'audace qui doit nous caractériser. L'audace de demander pourquoi, voire l'audace de marteler ce pourquoi, jusqu'à obtenir une réponse

qui nous convienne. Quitte à ce que celle-ci remette en question beaucoup de principes et d'habitudes. L'audace de nous remettre en question, de repartir d'une feuille blanche. L'audace, aussi, de mettre véritablement l'usager au centre de nos décisions, en adoptant son point de vue. L'audace parfois, de savoir dire non aux opportunités qui nous semblent pourtant évidentes à première vue.

L'audace d'essayer. D'innover. D'expérimenter. De se tromper aussi.
De ne pas avoir peur de l'échec. La vraie réussite, à l'heure de l'urgence climatique, n'est-elle pas de tout tenter ?

Ces leviers s'inscrivent déjà dans la culture de travail d'Annemasse Agglo.
Une culture d'Agglo propice au changement de comportements, et qui se ressent dans les actions de fond qu'elle mène pour proposer un mode de vie écoresponsable :

Que ce soit en matière de mobilité, de gestion des déchets, de préservation de la ressource en eau ou d'énergie, mais aussi de consommation, d'habitat ou de développement économique, l'Agglo structure et rend les changements possibles. Pour cela elle combine incitation, accompagnement et contrainte. Quelques exemples ?

Fin 2021, l'Agglo a voté un nouveau Règlement Local de Publicité, visant à réduire l'impact de la publicité sur nos modes de vie. A la fin de cette année 2023, nous commencerons à concrètement voir ses effets, et les panneaux publicitaires de 12m^2 disparaîtront.

L'Agglo prend le temps de faire changer les comportements, elle donne de sa personne. Elle fait un travail de fourmis et déploie une énergie folle pour faire du porte à porte afin de convaincre les habitants d'un quartier dense et urbain, à déposer leurs déchets alimentaires dans un conteneur en bas de leur immeuble.

Elle multiplie les infrastructures et les offres de services pour réduire la part de la voiture au profit des modes actifs. Même si pour cela, elle doit s'exposer à la foudre de certains riverains, ou faire face à l'exaspération des commerçants.

Elle s'évertue à rénover ses bâtiments, et multiplie les aides pour que chacun puisse le faire à son échelle.

Elle œuvre, sans discontinuer depuis la création de l'intercommunalité, il y a plus de 50 ans, à préserver la ressource en eau : elle maintient le rendement du réseau, sécurise son approvisionnement. Consciente de la réalité démographique et environnementale, elle mobilise de nouvelles ressources pour répondre au besoin croissant en eau potable et développe les projets avec les territoires voisins. Le tout en continuant de sensibiliser, chacun, chacune, à la réduction de la consommation d'eau potable.

...

J'en appelle de tous mes vœux à ce que cette culture d'Agglo se renforce, et continue de s'étendre au territoire, à tous ses acteurs. Et que notre responsabilité consiste à... nous fédérer.

CHAPITRE 3

RESPONSABLE DE CHACUN

La lucidité comme gage d'action de son territoire pour garantir une société inclusive.

Oui, chacun doit mettre sa pierre à l'édifice et contribuer à l'effort collectif pour aller vers un territoire durable et une agglo responsable. Mais comment faire ? Le territoire connaît de telles disparités… Comment demander à une mère célibataire habitant un logement social dans un quartier prioritaire les mêmes efforts de contribution à la préservation du territoire, qu'à un couple de frontaliers résidant dans une belle villa où le m^2 culmine à 6 000 euros ? Comment seulement oser sensibiliser une famille habitant une passoire thermique à son empreinte carbone et aux achats de proximité ?…

Quelle est NOTRE part de responsabilité pour ces personnes en difficulté ?

Comment aidons-nous ceux d'entre nous, qui sur le territoire, dorment dans leur voiture ? Ces hommes et ces femmes qui ne peuvent pas répondre à leurs besoins vitaux, que sont se loger, se laver ou manger ? Comment aider ceux que la Maison des Solidarités ne peut pas accueillir ?

Que faire pour aider Jason et sa famille, appartenant à la communauté des gens du voyage, qui vivent dans un logement illicite et insalubre ? Nos efforts en termes d'aménagement et d'accompagnement répondent-ils suffisamment à leurs besoins ?

Savons-nous faire à Anastasia, cette jeune fille ukrainienne venue chercher la paix sur le territoire de l'Agglo, la promesse qu'elle puisse y vivre dignement ?

Mesurons-nous assez l'impact de la précarité ? Répondons-nous de façon suffisamment satisfaisante à la grande mendicité ?

Que pensent les femmes subissant des violences familiales et conjugales de l'action d'Annemasse Agglo ? Et ces personnes qui luttent chaque heure contre la toxicomanie ? Et les personnes âgées isolées ? Les aidants qui se sentent dépassés ? En faisons-nous assez pour toutes ces personnes ? Quel est notre rôle vis-à-vis d'elles ? Quelle est notre… Responsabilité ?

Parmi toutes ces questions qui peuvent nous tourmenter, un levier fait l'unanimité : celui de la solidarité.

Oh, évidemment, elle n'est pas toujours assumée. La notion de "solidarité" est galvaudée, donc pas toujours assumée. Et pourtant. Pourtant, même si les avis divergent, même si les débats persistent, nous avançons sur ces questions-là grâce à un terreau profondément humaniste sur lequel nous grandissons depuis le début de l'intercommunalité.

Une humanité qui nous caractérise et qui, liée à la lucidité de la réalité, nous permet d'avancer malgré les convergences. Et nous amène à un consensus. C'est ce consensus, bien rare pour une intercommunalité, qui nous permet de faire de si belles choses.

Qui peut se targuer, en Haute-Savoie, d'aménager un Pôle de l'entreprenariat, une Maison de santé, une Plaine des sport, des espaces de co-working et des micro-fermes urbaines dans le cadre du renouvellement urbain ?

Quelle autre collectivité haut-savoyarde a candidaté à l'encadrement des loyers ?

Comment ne pas être fiers de la politique des trois tiers, découlant de notre SCoT ? De notre politique de logement social volontariste visant à résorber la fracture sociale en matière de logement ?

De nos solutions de logement abordable adaptées aux besoins des classes moyennes qui rencontrent elles-aussi d'importantes difficultés à se loger sur le territoire ?

De la tarification sociale et solidaire, notamment dans le transport, pour faciliter la mobilité pour tous ?

De cette volonté de développer des modes de transports accessibles aux seniors et aux personnes handicapées ?

La solidarité ne souffre d'aucune question d'étiquette. Nous agissons peut-être sans le clamer, mais nous agissons fortement parce que c'est essentiel.
Une chose est sûre : nous souhaitons garantir une société inclusive, et c'est notre troisième mission.

CHAPITRE 4

RESPONSABLE D'UNE VIE ANIMÉE

Proposer un territoire attractif et animé, d'un bout à l'autre de l'agglomération.

Si la finalité de l'action de l'Agglo est de proposer un territoire durable, dans lequel on aime vivre, comment pourrait-elle faire l'impasse, dans ses missions, sur l'animation de son territoire ? Un territoire animé et attractif, dans lequel ses citoyens trouvent du sens et de l'épanouissement au quotidien. Un territoire dans lequel les associations ou les professionnels sont engagés, et impliqués... **C'est là la quatrième et dernière mission de l'Agglo : proposer un territoire attractif et animé.**

Et en la matière, je crois qu'on réussit aussi très bien. Pourquoi ?
Parce que l'Agglo est à l'image de celles et ceux qui la composent.
Qu'ils soient citoyens, usagers, particuliers, professionnels, dans le monde associatif ou dans l'implication citoyenne... ils ont de multiples talents, et l'agglo est là pour les révéler.

L'Agglo n'est définitivement pas un territoire dortoir. Elle serait plutôt :

une **artiste**. Elle soutient la création artistique sur le territoire, au travers de son école des Beaux-Arts. Elle dessine les traits d'une politique culturelle ambitieuse, pour former des centaines d'élèves, enfants ou adultes, aux pratiques du dessin, de la peinture, de la sculpture.

L'Agglo est une **musicienne** qui transmet son talent. Elle structure, harmonise et diffuse l'offre d'enseignement artistique sur le territoire grâce à son Conservatoire de musique. Son répertoire se joue sur toutes les gammes, sans jamais un bémol.

L'Agglo est **sportive**. Elle s'entraine tous les midis, été comme hiver, dans le bassin olympique de 50 mètres de Château Bleu. Elle va accueillir cette année le Tour de France, évènement à rayonnement mondial, sans même avoir la tête dans le guidon !

L'Agglo développe petit à petit son **"réflexe participatif"**, que ce soit avec ses agents, véritables ambassadeurs de l'action publique, qu'avec ses citoyens.

L'Agglo **entreprend** ! Partout sur le territoire, elle encourage la dynamique entrepreneuriale par une offre de service et de conseil. Et parce que l'Agglo tient à ses emplois et à leur qualité, elle conforte aussi les activités industrielles, productives et artisanales. Elle préserve ainsi la diversité de l'emploi sur le territoire, et offre des conditions d'accueil et de développement adaptées à chaque secteur, notamment grâce à une politique volontariste de reconquête des Zones d'Activités Economiques. Elle capitalise sur l'humain !

L'Agglo est une remarquable **hôtesse**. Elle développe le tourisme professionnel, mais pas que : elle s'évertue à travailler le territoire comme porte d'entrée du reste de la région. L'Agglo est située entre lacs et montagnes, et dispose de territoires naturels remarquables.

L'Agglo est une **épicurienne**. Elle aime les bonnes choses, et celles produites localement. Ainsi elle entend développer les circuits courts sur son territoire.

L'Agglo est une excellente **enseignante** et une très bonne **formatrice**.
Alors elle tâche d'attirer les étudiants, et de faciliter l'orientation et l'évolution professionnelle des citoyens.

...

Oui, notre Agglo est pleine de talents. C'est une agglo qui est confiante en l'avenir. Une agglo qui n'oublie pas l'essentiel : la vie, l'harmonie, le service, la fête. Une actrice de proximité, pour qui service public a du sens, et qui entend le partager.

Gabriel DOUBLET
Président d'Annemasse Agglo

EPILOGUE

Ce préambule n'était qu'une mise en bouche partielle, forcément non exhaustive de l'action de l'Agglo, et il n'avait qu'un seul but : vous donnez envie de découvrir ce qui vient.

Vous trouverez dans les feuilles qui suivent le détail des politiques publiques. Le "plan de mandat", fruit du travail de nos élus et de nos agents.

Un plan de mandat qui se décline en feuilles de route, politique par politique, laissant place à l'opérationnel.

Il y a un mot, vous l'aurez constaté, qui est revenu souvent dans ce préambule : RESPONSABLE.

Ce mot est beau, car il n'est ni grandiloquent, ni à la mode, ni galvaudé. Il exprime clairement l'engagement de notre collectivité à prendre sa part des problématiques du monde, qu'elles soient globales ou locales. Il montre ce désir d'être un territoire exemplaire, inspirant, et surtout où il fait bon vivre. Il exprime les défis qu'il faut relever en matière de transition, en matière de cohésion sociale.

Pour conclure, j'aimerais que nous puissions être un peu fiers de nous. Débarrassons-nous de cette honte de soi qui nous a tant affligés. Aujourd'hui notre territoire et nos infrastructures sont visitées comme jamais par d'autres collectivités.

Signe qu'il est en train de se passer quelque chose ici de très important. Que nous sommes passés du discours de la promesse à celui de la preuve.

Il reste beaucoup à faire évidemment mais on peut tout de même mesurer le chemin déjà parcouru, qui augure le meilleur pour l'avenir.

ENJEUX TRANSVERSAUX

Les objectifs politiques du mandat

- **TRANSITION** ÉCOLOGIQUE ..... **P** 18
- **PARTICIPATION** CITOYENNE ..... **P** 22
- **INNOVATION** ..... **P** 24
- **RELATION** AUX COMMUNES ..... **P** 26
- **NUMÉRIQUE** ..... **P** 28
- **QUALITÉ** DE LA RELATION USAGERS ..... **P** 30

POLITIQUES PUBLIQUES

Les défis du territoire / Les objectifs politiques du mandat / Champs d'intervention existants / Projets à mener

- **AMÉNAGEMENT** DU TERRITOIRE ..... **P** 32
- **PRÉSERVATION** DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ ..... **P** 38
- **TOURISME** ..... **P** 44
- **PRÉVENTION ET GESTION** DES DÉCHETS ..... **P** 50
- **MOBILITÉ** ..... **P** 56
- **TRANSITION** ÉNERGÉTIQUE ..... **P** 62
- **FORMATION ET ENSEIGNEMENT** SUPÉRIEUR ..... **P** 66
- **AGRICULTURE** ..... **P** 72
- **DÉVELOPPEMENT** ÉCONOMIQUE ..... **P** 78
- **EAU ET** ASSAINISSEMENT ..... **P** 86
- **HABITAT** ..... **P** 90
- **COHÉSION** SOCIALE ..... **P** 98
- **CULTURE** ..... **P** 104
- **SPORT & JEUNESSE** ..... **P** 110

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

- **Agir pour la transition écologique du territoire à travers l'ensemble des politiques publiques, en travaillant sur les infrastructures et services aussi bien que sur les usages au niveau du bloc local (cf. déclinaison et valorisation des contributions des différentes politiques publiques ci-après)**

- **Mettre en œuvre une démarche d'éco-exemplarité transversale en interne, notamment :**
  - En poursuivant la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités et systématiser les travaux durables et responsables (Chantiers Air-Climat, méthode ERCA (Eviter Réduire Compenser Accompagner), 50% d'énergies renouvelables sur le bâti neuf…)
  - En améliorant la performance énergétique des équipements d'eau et assainissement
  - En travaillant sur la performance des parcs auto des collectivités et la rationalisation de leur usage
  - En mettant en place une politique d'achats et marchés écoresponsables
  - En encourageant les éco-comportements des agents des collectivités
  - Par le biais du Plan de Déplacements de l'Administration
  - En traduisant l'axe lié à la sobriété numérique au sein d'Annemasse Agglo
  - Etc.

- **Encourager un discours institutionnel sur la transition écologique** (volet présent dans un grand pan de la communication d'Annemasse Agglo) :
  - 2022 : axe fort autour des assises de la transition énergétique
  - Discours à construire pour la suite

- **Animer le partage de bonnes pratiques sur le territoire (communes, entreprises, citoyens…)**

La transition écologique est un enjeu transversal par excellence au sens où elle est le fruit des actions menées dans chacun des champs de compétences de la collectivité. Le tableau ci-dessous se propose de récapituler les contributions des différentes politiques publiques communautaires à la transition écologique.

L'ensemble de ces actions visent notamment à atteindre les objectifs transversaux issus du PCAET qui sera révisé en 2023 :

- d'ici 2020, réduire de 40% les émissions de particules fines, de 55% les émissions d'oxydes d'azote (par rapport à 2015)
- d'ici 2050, réduire de 56% les émissions de GES
- d'ici 2050, réduire la consommation d'énergie de 38 %

Politiques publiques	Objectif(s) politique(s)	
Démarche d'éco-exemplarité transversale à toutes les politiques publiques à construire		
HABITAT	Améliorer la performance environnementale des logements existants pour réduire la consommation énergétique et améliorer la qualité de l'air	Faire d'Annemasse Agglo un territoire de développement des formes d'habitat alternatif
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Enrayer la dynamique d'étalement urbain dans une optique de protection des espaces naturels et agricoles	Améliorer le cadre de vie des habitants par la promotion du renouvellement urbain et la végétalisation de l'espace public
	Encourager un urbanisme intégrant l'adaptation au changement climatique	
PRÉSERVATION ET GESTION DES DÉCHETS	Faire évoluer les comportements des habitants vers la réduction et le tri des déchets	Améliorer la valorisation des déchets en développant les modes de collecte
	Encourager le développement d'un mode de consommation plus responsable sur le territoire	
EAU ET ASSAINISSEMENT	Préserver la ressource en eau en qualité et quantité	Préserver le milieu naturel

Politiques publiques	Objectif(s) politique(s)	
Démarche d'éco-exemplarité transversale à toutes les politiques publiques à construire		
AIR-CLIMAT PCAET	Déploiement de la démarche test "Chantiers Air-Climat"	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Développer des filières stratégiques autour de la "Ville Durable" (éco-construction et mobilité)	Faciliter la transition vers une économie locale plus vertueuse au regard des enjeux écologiques
PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ	Affirmer la place indispensable de la nature en ville	Consolider la préservation du cadre agro-naturel du territoire
	Restaurer et valoriser les espaces naturels et agricoles du territoire	
TOURISME	Assurer un développement touristique compatible avec les objectifs de préservation des espaces agro-naturels et de la biodiversité	
MOBILITÉ	Réduire significativement la part de la voiture dans les déplacements en augmentant celle des modes actifs pour réduire les émissions de CO2 et particules fines	
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Encourager la sobriété et la transition énergétique à travers les différentes politiques publiques d'Annemasse Agglo	Augmenter la part des énergies renouvelables locales
AGRICULTURE	Encourager le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	Développer les circuits courts

PARTICIPATION CITOYENNE

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

- **Développer "un réflexe participatif " dans le cadre du travail en mode projet et des politiques publiques conduites par Annemasse Agglo**

- **Mettre en place le CODEV (Conseil de Développement) et le faire vivre :**
  Celui-ci a été installé pour 4 ans. Axe transition écologique fort pour le mandat du CODEV

- **Améliorer les pratiques / l'existant en :**
  - Utilisant les retours d'expériences des dernières consultations/concertations obligatoires ou facultatives et créer une sorte de "boite à outils"
  - Interrogeant le fonctionnement de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

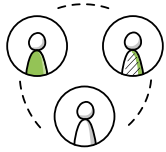

Le Conseil de Développement étant installé, l'enjeu est de le faire vivre, arriver à maintenir une dynamique collective sur 4 ans et d'en faire un véritable lieu de contribution aux politiques publiques d'Annemasse Agglo.

Un travail technique en interne devra prioritairement être mené pour faire "infuser" le réflexe participatif et constituer une boîte à outils en la matière.

INNOVATION

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

- **Faire évoluer les pratiques de la collectivité pour laisser une place plus importante à l'innovation et s'autoriser à expérimenter des choses différentes**
  - › Valoriser les actions existantes
  - › Engager la collectivité dans des méthodes propices à l'innovation notamment dans le cadre de la GRU (Gestion de la Relation Usager)
  - › **Impulser une réflexion sur le champ de l'évaluation des politiques publiques**

- **Faire émerger, incuber et/ou diffuser des initiatives issues du terrain en s'appuyant sur le dispositif PULS, tiers-lieu dédié à la ville durable et innovation au service des entrepreneurs et des collectivités**
  - › Expérimenter une démarche d'appels à projets en allouant un financement initial de 15 000 €

- **Innover pour répondre aux mutations et enjeux du territoire, en se distinguant et en devenant une source d'inspiration pour les autres territoires, pour améliorer les conditions de vie des habitants**

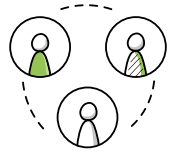

Une démarche à poursuivre et à affiner
au sein d'un groupe de travail avec PULS

RELATION
AUX COMMUNES

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

L'Agglomération souhaite afficher clairement sa volonté de prendre sa part dans le renforcement de la relation aux communes pour ce mandat, en l'impulsant dans les pratiques de travail.

- **Rapprocher les communes de la décision communautaire dans une optique de cohésion du bloc local pour favoriser les synergies, permettre la mise en œuvre et la cohérence des politiques publiques sur le territoire :**
  - › En renforçant la lisibilité et l'intensité de la communication institutionnelle
  - › En renforçant le réflexe "bloc local" dans le déploiement des différentes politiques publiques
  - › En touchant élus et techniciens
- **Viser l'efficience globale du bloc local (coordination, cohérence, éviter les doublons…)**

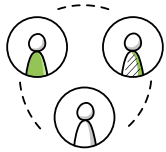

Un groupe de travail restreint
mené en interne est envisagé pour aboutir
la feuille de route et son plan d'actions.

Une première étape consistera à lister
ce qui a été déjà mis en place
et en faire un rapide bilan.

NUMÉRIQUE

À l'heure actuelle, le numérique est majoritairement présent au sein de la collectivité sur le volet des infrastructures et des usages. Celui-ci doit tendre, à l'avenir, vers un volet plus transversal, au travers, notamment, de la sobriété numérique par le biais de l'éco-exemplarité de la collectivité.

Le développement, plus poussé, des services numériques devra se faire de manière efficiente en optimisant plusieurs dimensions : sobriété, gestion et valorisation des données, dépenses.

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

- **Poursuivre le déploiement des infrastructures de la collectivité :**
  - Par le déploiement de la fibre optique,
  - Au travers d'un réseau de communication radio interne, initié par le biais de la télérelève (LoRaWan),
  - Dans le cadre de la télécommunication interne.
- **Utiliser le numérique comme levier pour développer la citoyenneté : communiquer sur l'action publique, communiquer les données publiques (open data), faciliter l'engagement citoyen (plateformes...)**
- **Élaborer et mettre en œuvre une véritable stratégie de la donnée (valorisation de la donnée et open data, protection des données et souveraineté...)**
- **Rendre les démarches administratives simples et accessibles à tous en développant une véritable logique de GRU :**
  - Par la mise en œuvre de la Cellule Relation Usagers (CRU) composée des directions de la communication, des systèmes d'information et usages numériques, de la direction métier concernée ainsi que de l'accueil usagers,
  - En digitalisant davantage les services (portails usagers),
  - En amélioration "l'expérience utilisateur" sur les services digitaux existants (fluide, accessible, intuitif et pédagogique),
  - En garantissant une alternative inclusive non numérique.

Démarche à affiner :

—> Favoriser l'inclusion numérique ?

- Par le biais de la médiation numérique envers les agents de la collectivité (un poste de médiation numérique orienté vers les usages internes, un intranet plus accessible pour l'ensemble des agents)
- Envers des publics spécifiques (jeunes, aînés...) ?
  fiche "cohésion sociale"

QUALITÉ
DE LA RELATION USAGERS

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

La gestion de relation usagers n'a pas encore fait l'objet d'un travail de définition d'objectifs stratégiques. Ce travail devra toutefois permettre d'en faire un vrai projet de l'ensemble de la collectivité et en premier lieu de l'administration.

- **Un certain nombre d'actions ont néanmoins été engagées récemment ou depuis plusieurs années :**
  - Mise en place d'un logiciel courrier pour améliorer la traçabilité : un travail à finaliser sur le suivi des réponses aux courriers, qualité et l'harmonisation des réponses
  - Réorganisation de l'équipe en charge de l'accueil à l'Hôtel d'Agglo : stabilisation des effectifs et démarche sur la qualité de l'accueil à mener
  - Réorganisation spatiale de l'accueil de l'Hôtel d'Agglo : fludifier le parcours usager tout en améliorant les conditions de travail des agents
  - Déploiement de portails usagers (portail de l'eau, portail du Conservatoire), inscriptions en ligne (Château Bleu, EBAG), etc.

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Outils numériques type Maarch mis en place ces dernières années

—> **CRU (Cellule Relation Usagers) nouvellement créée**

PROJETS À MENER

—> Evolution du logiciel de gestion de la relation aux usagers de l'eau et de l'assainissement

Démarche à affiner :

- Faut-il aller vers une labélisation de la Relation Usagers ? Sur l'accueil ?
- Mener une réflexion, d'abord technique en interne pour structurer une démarche transversale à la collectivité, d'amélioration de la relation usagers et pour calibrer les moyens à déployer

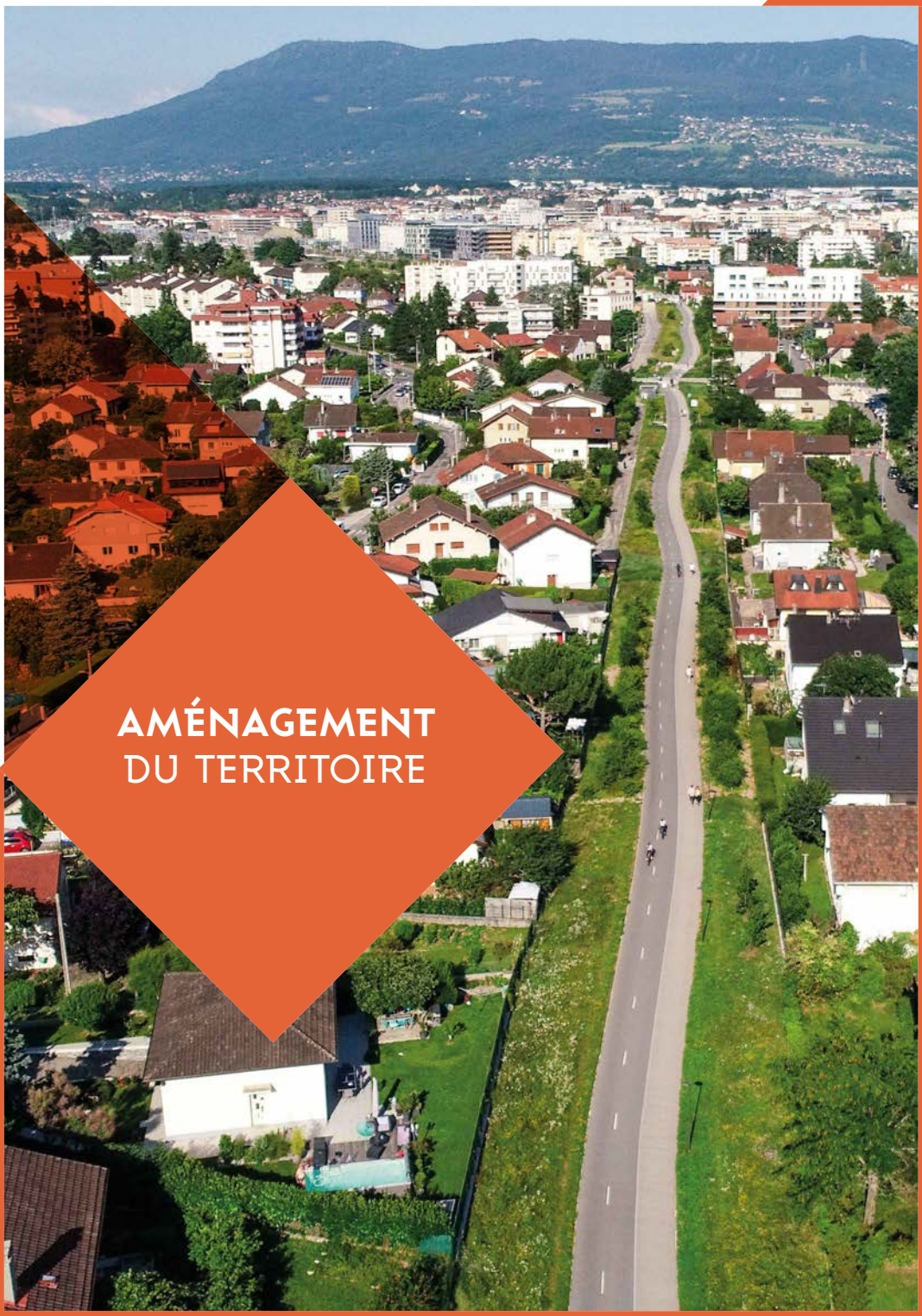

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Forte pression démographique qui génère une problématique d'étalement urbain (réduction des espaces naturels et zones humides, zones de biodiversité enclavées...)
- Finalisation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) véritable matrice de la stratégie d'aménagement, pas encore de réalisation phare à ce stade
- Politique visant à maîtriser le développement urbain sous-tendue par des impératifs en matière de transition écologique

---

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

1. **Enrayer la dynamique d'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles par une politique de densification, d'attractivité des centralités et de requalification des zones d'activités économiques (ZAE)**
2. **Améliorer le cadre de vie des habitants :**
   - En garantissant la proximité des services par un développement urbain centré sur un réseau de mobilité renforcé
     fiche "mobilité"
   - En faisant la promotion du renouvellement urbain et de la végétalisation de l'espace public *fiche "préservation des espaces naturels et de la biodiversité"*
3. **Encourager un urbanisme intégrant l'adaptation au réchauffement climatique et la transition écologique** (préservation des corridors écologiques, cohérence avec les transports collectifs et modes actifs...)
   fiches "préservation des espaces naturels et de la biodiversité", "habitat" et "mobilité"
4. **Maintenir l'équilibre entre les activités économiques du territoire en confortant les activités industrielles et productives par une politique volontariste de reconquête et requalification du foncier existant**
   fiche "développement économique"
5. **Garantir l'accès au logement et la mixité sociale grâce au renouvellement urbain et la politique des trois-tiers**
   fiche "habitat"
6. **Assumer le rayonnement de l'Agglomération sur les questions d'aménagement et d'urbanité,** notamment à travers deux terrains d'expérimentation emblématiques de la volonté de "faire la ville sur la ville" : la ZAC Etoile et le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) Perrier-Livron-Château Rouge

OBJECTIF n°1

◆ Enrayer la dynamique d'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles par une politique de densification, d'attractivité des centralités et de requalification des zones d'activités économiques

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **2021** : approbation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal)

PROJETS À MENER

—> **2022 et futur :**

- Accompagnement des communes pour décliner les prescriptions du SCoT dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme)
- Mise en œuvre du RLPI
- Validation du transfert de la compétence aménagement auprès du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF)

—> **2023** :

- Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'un PLU intercommunal

OBJECTIF n°2

◆ **Améliorer le cadre de vie des habitants :**

› En garantissant la proximité des services par un développement urbain centré sur un réseau de mobilité renforcé *fiche "mobilité"*

› En faisant la promotion du renouvellement urbain et de la végétalisation de l'espace public *fiche "préservation des espaces naturels et de la biodiversité"*

OBJECTIF n°3

◆ **Encourager un urbanisme intégrant l'adaptation au réchauffement climatique et la transition écologique** (préservation des corridors écologiques, cohérence avec les transports collectifs et modes actifs...)
fiches "préservation des espaces naturels et de la biodiversité", "habitat" et "mobilité"

OBJECTIF n°4

◆ **Maintenir l'équilibre entre les activités économiques du territoire en confortant les activités industrielles et productives par une politique volontariste de reconquête et requalification du foncier existant**
fiche "développement économique"

OBJECTIFS TRANSVERSAUX
DÉCLINÉS AU TRAVERS DES POLITIQUES PUBLIQUES

OBJECTIF n°5

◆ Garantir l'accès au logement et la mixité sociale grâce au renouvellement urbain et la politique des trois-tiers

fiche "habitat"

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **NPNRU** (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) **2017 > 2031** : engagement conjoint Annemasse Agglo et Ville d'Annemasse

—> **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) : engagement en faveur de la politique des trois tiers

—> **ZAC Etoile** (Zone d'Aménagement Concerté) comme "démonstrateur" des politiques publiques de mixité sociale

PROJETS À MENER

—> **2022 et futur NPNRU**

› **Logement et mixité sociale :**
relogement des ménages, démolition/reconstruction, requalification des logements locatifs sociaux (LLS)

› **Actions transversales :**
projet mémoire et actions de communication, projet de gestion, actions de concertation et d'innovation sociale, clauses d'insertion sociale

—> **2022 et futur - ZAC Etoile :**
- 60% de logements
- 100 544 m² de surface de plancher

—> **Encadrement des loyers**

OBJECTIF n°6

◆ **Assumer le rayonnement de l'Agglomération sur les questions d'aménagement et d'urbanité**, notamment à travers deux terrains d'expérimentation emblématiques de la volonté de "faire la ville sur la ville" : la ZAC Etoile et le NPNRU Perrier-Livron-Château Rouge

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **2013** : démolition de l'ancien hôpital d'Ambilly

—> **ZAC Etoile à horizon 2031** : engagement d'Annemasse Agglo et des communes d'Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand

—> **NPNRU** (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) **2017 > 2031** : engagement conjoint Annemasse Agglo et Ville d'Annemasse

PROJETS À MENER

—> **ZAC Etoile : 2022-2029**

› **2022** :
- livraison îlots Gare et chaufferie bois, mise en œuvre d'une partie du jardin ferroviaire
- poursuite des études sur la passerelle ferroviaire
- réflexion autour du portage des rez-de-chaussée actifs de la ZAC Etoile

› **2023** :
- livraison bâtiments Gare, études techniques et programmation sur la Hall Tapponnier

› **2024** :
- livraison IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) et ilot rue du Jura/ Genève

› **2025-2026** : continuité livraison ilots

—> **NPNRU** :

› **Nouveaux équipements publics de proximité** : réhabilitation du gymnase des Hutins, extension de l'école du Bois Livron, rénovation de la Maison Nelson Mandela et du Conservatoire de Musique

› **Immobilier à vocation économique** : pôle de l'entreprenariat, maison de santé, microferme urbaine, espace de co-working

› **Aménagements d'ensemble** : éco-quartier de Château-Rouge, Plaine des Sports, boucles urbaines sportives, P+R Lucie Aubrac et tram phase 2

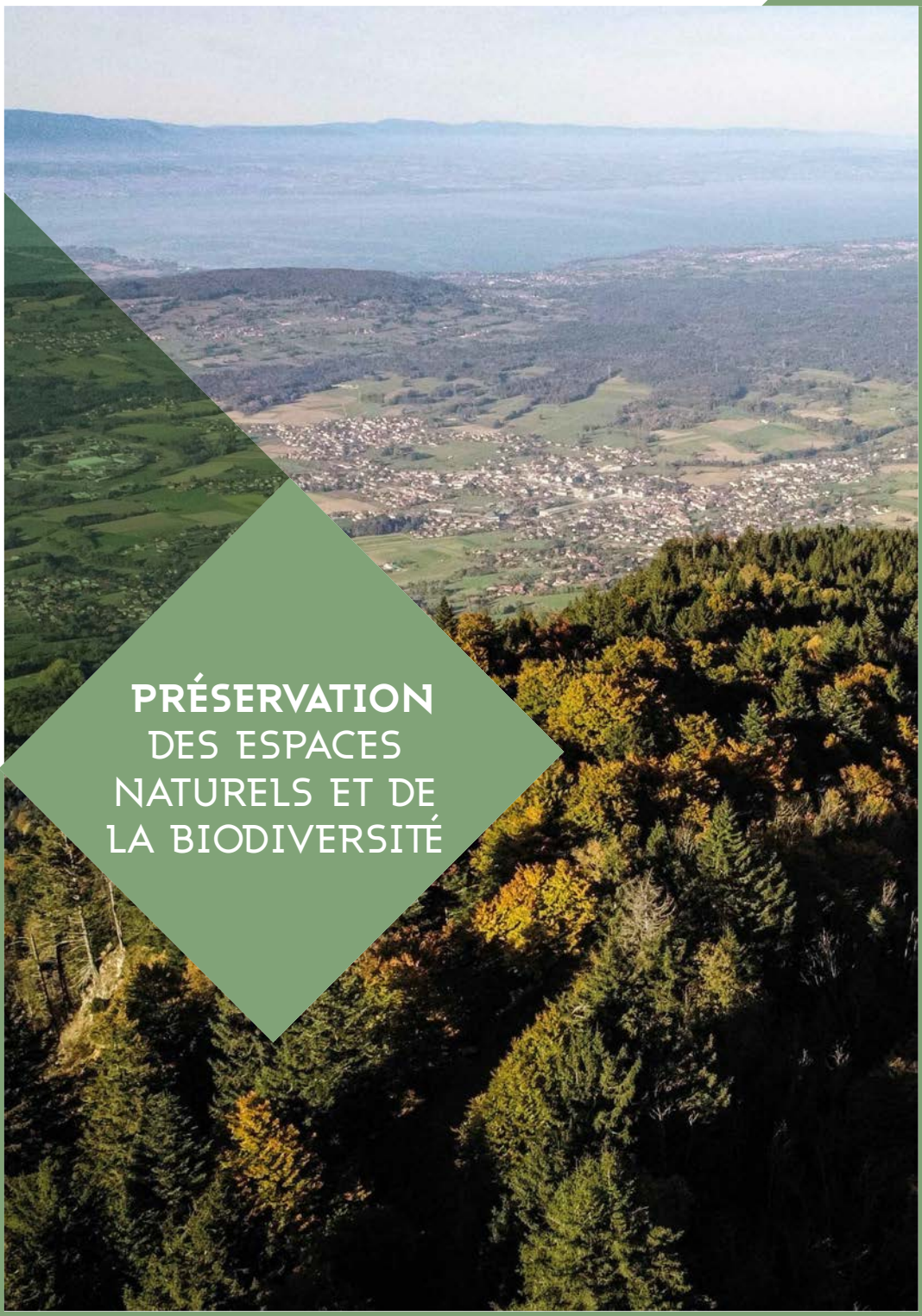

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Forte pression démographique qui génère une problématique d'étalement urbain (réduction des espaces naturels et zones humides, zones de biodiversité enclavées...)
- Finalisation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : véritable matrice de la stratégie d'aménagement, pas encore de réalisation phare à ce stade
- Politique visant à maîtriser le développement urbain sous-tendue par des impératifs en matière de transition écologique

---

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

1. **Affirmer la place indispensable de la nature en ville**

2. **Consolider la préservation du cadre agro-naturel du territoire**
   - En menant une politique de densification urbaine et de limitation de l'étalement urbain
   - En protégeant strictement les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques
   - En respectant la méthode ERCA sur les projets d'aménagement portés par l'Agglomération : "Eviter, Réduire, Compenser, Accompagner"

3. **Restaurer et valoriser les espaces naturels et agricoles du territoire**
   - En restaurant et gérant écologiquement les espaces naturels sensibles du territoire et en luttant contre les espèces invasives
   - En restaurant les continuités écologiques dégradées
   - En accompagnant les agriculteurs vers une transition écologique
     fiche "agriculture"
   - En valorisant et en sensibilisant les différents acteurs et usagers sur ces espaces sensibles et leur biodiversité

OBJECTIF n°1

Affirmer la place indispensable de la nature en ville

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Inscription de la nature en ville dans le SCoT révisé pour une meilleure intégration dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), notamment une trame verte urbaine en centralités

—> Intégration des projets communaux dans les contrats portés par l'Agglomération (contrats Vert Bleu, Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles)... comme le projet de renaturation de la Géline (commune d'Annemasse)

—> Mise en place d'actions de restauration de la nature en ville sur les projets d'aménagement de l'Agglomération (ZAC Etoile, restauration de la Géline au droit du collège de Vétraz-Monthoux...)

PROJETS À MENER

—> 2022-2023 :
Accompagnement des communes pour l'intégration des données et prescriptions dans le cadre de la révision de leur Plan Local d'Urbanisme (fiches pratiques) suite aux études du CTENS (Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles)

—> Systématisation de la prise en compte de l'objectif "affirmer la place de la nature en ville" dans les projets d'Annemasse Agglo

—> Poursuite des actions du réseau d'échange d'expériences et de formations inter-communales prévues dans le CTENS (gestion différenciée, label fleurs locales...)

OBJECTIF n°2

◆ **Consolider la préservation du cadre agro-naturel du territoire**

› En menant une politique de densification urbaine et de limitation de l'étalement urbain

› En protégeant strictement les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

› En respectant la méthode ERCA sur les projets d'aménagement portés par l'Agglomération : "Eviter, Réduire, Compenser, Accompagner"

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Préservations menées dans le cadre des contrats Vert Bleu

—> Préservation stricte dans le SCoT des espaces réservoirs biologiques (dont les zones humides), de la trame verte et bleue, et des corridors restreints

—> Amélioration des connaissances sur ces espaces et leurs biodiversité dans le cadre du CTENS (liste d'espèces patrimoniales et maillage, études fines des espaces relais visés pour une labellisation ENS, zones humides, corridors biologiques) en vue de leur intégration dans les PLU

—> Mise en place d'une méthode ERCA sur les projets d'Annemasse Agglo

PROJETS À MENER

—> 2022-2023 :
Finalisation des études et accompagnement des communes pour l'intégration des données dans leurs révisions de PLU (fiches pratiques zones humides, fiches pratiques corridors...)

—> 2022 : Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles :

› Lancement du plan de sensibilisation du CTENS

› Accompagnement des communes pour la mise en place de nouveaux ENS (Espaces Naturels Sensibles) labellisés (bois de Machilly, bois de Rosses, coteau du Vernand)

› Diffusion de la méthode ERCA et intégration à l'ensemble des projets d'Annemasse Agglo

› Organisation et mise en place des mesures compensatoires des grands projets

OBJECTIF n°3

◆ **Restaurer et valoriser les espaces naturels et agricoles du territoire**

› En restaurant et gérant écologiquement les espaces naturels sensibles du territoire et en luttant contre les espèces invasives

› En restaurant les continuités écologiques dégradées

› En accompagnant les agriculteurs vers une transition écologique

fiche "agriculture"

› En valorisant et en sensibilisant les différents acteurs et usagers sur ces espaces sensibles et leur biodiversité

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Création de contrats Vert Bleu puis d'un Contrat de Territoire ENS intégrant des actions de restauration et gestion d'espaces naturels sensibles (Tourbière de Lossy, zones humides bords de Foron...) et de corridors écologiques (batrachoduc à Cranves-Sales, restauration morphologique du Foron par le SM3A)

—> Création d'un réseau des acteurs publics autour de la lutte contre les espèces invasives et organisation de formations communes

—> Campagne de communication (bons comportements) et sensibilisation de l'Office du Tourisme des Monts de Genève pour une systématisation des messages

PROJETS À MENER

—> Poursuite des actions espèces invasives et de l'accompagnement des communes sur la création de plans d'actions ENS labellisés (CTENS)

—> Réalisation d'un plan d'actions concerté sur les zones humides (CTENS)

—> Sensibilisation des acteurs à la restauration des corridors écologiques (fiches synthèses CTENS/ ERCA)

—> Poursuite de la restauration de deux corridors en ZAE (Zones d'Activités Économiques) : Allongets-Bois de Rosses et Bois de Rosses-Borly

—> Engagement d'Annemasse Agglo pour faciliter les projets de restauration du Foron et de l'Arve de la part du SM3A

—> Réflexion sur la valorisation des sites naturels (plan de sensibilisation, CTENS)

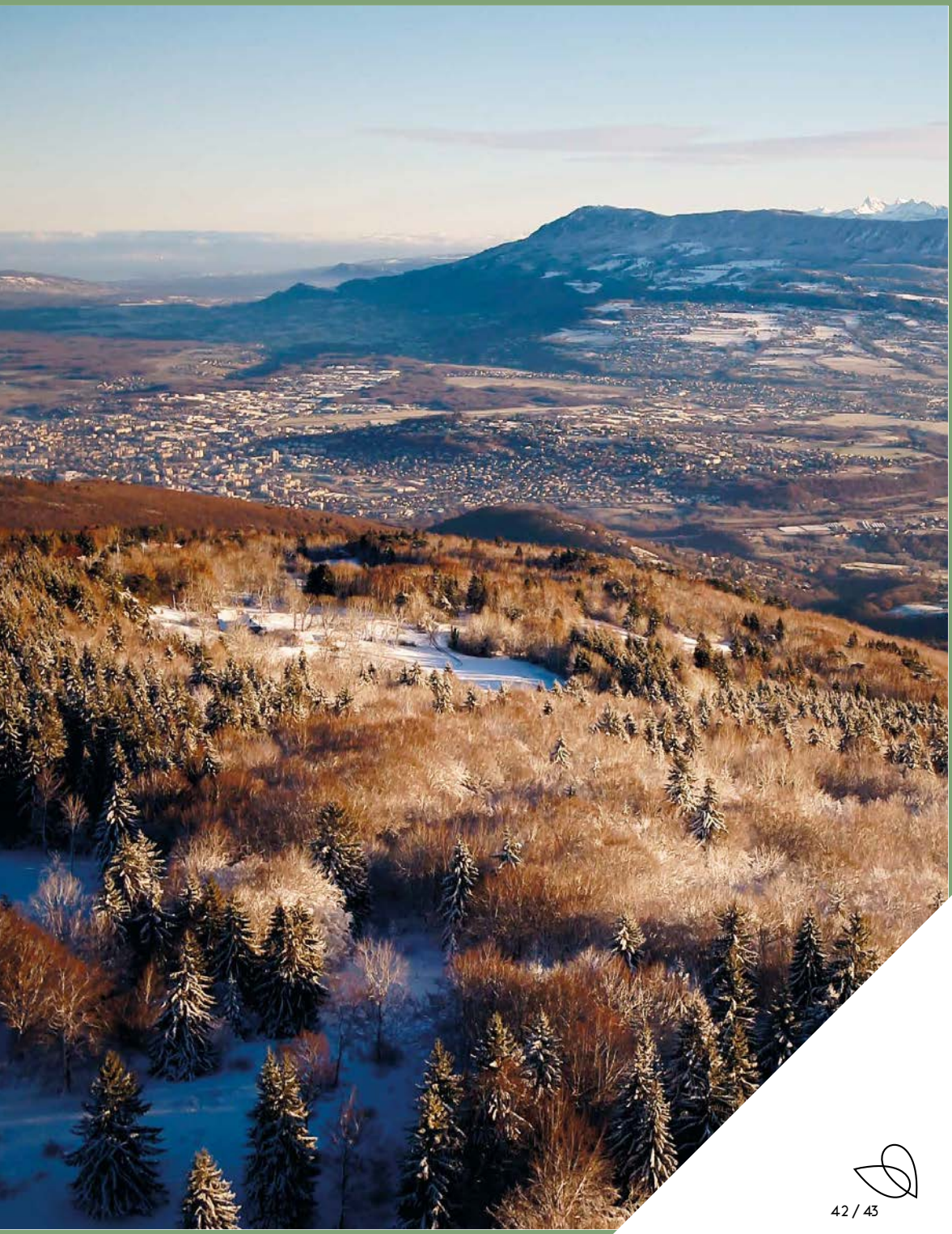

TOURISME

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Un Office de Tourisme jeune avec une création commune entre Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois qui marque un premier pas vers la structuration d'une stratégie touristique
- Jusqu'alors, une politique touristique qui se résumait au travers de l'action de l'Office de Tourisme
- Un travail en cours sur le Schéma de Développement Touristique qui sera demain la colonne vertébrale de la politique tourisme d'Annemasse Agglo
- Le développement d'infrastructures sur le territoire (viarhôna, téléphérique...) à faire vivre
- Un véritable questionnement sur le positionnement des territoires et des offices de tourisme depuis la crise sanitaire (endogène versus exogène)
- Des enjeux, parfois différenciés, entre les territoires de l'Office de Tourisme (Annemasse Agglo/Communauté de Communes du Genevois). Une problématique qui se posera d'autant plus avec les potentiels élargissements à des territoires voisins
- Pour Annemasse Agglo, une volonté politique de travailler davantage sur le tourisme local

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

1. Encourager le tourisme local et assurer un développement touristique qui réponde aux attentes et nouveaux usages des clientèles touristiques (notamment en termes de mobilité, développement durable et digitalisation) et changer l'image du territoire à l'extérieur mais également vis-à-vis de ses habitants par une stratégie de valorisation des richesses du territoire

2. Renforcer la politique d'attractivité vers l'extérieur dans une optique de diversification économique sur deux positionnements clés : le tourisme professionnel (séminaires) et le territoire "porte d'entrée" vers les autres destinations de la région

3. Stabiliser la gouvernance de notre politique de développement touristique en (re)définissant le périmètre d'intervention de notre Office de Tourisme pour un territoire cohérent et en fédérant davantage les acteurs de notre territoire

4. Assurer un développement touristique compatible avec les objectifs de préservation des espaces agro-naturels et de la biodiversité

Schéma de Développement Touristique en cours d'élaboration

OBJECTIF n°1

Encourager le tourisme local et assurer un développement touristique qui réponde aux attentes et nouveaux usages des clientèles touristiques (notamment en termes de mobilité, développement durable et digitalisation) et changer l'image du territoire à l'extérieur mais également vis-à-vis de ses habitants par une stratégie de valorisation des richesses du territoire

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

- Promotion par l'Office de Tourisme de certains équipements de loisirs du territoire
- Participation de l'Office de Tourisme à quelques événements locaux
- Stratégie de communication digitale de l'Office de Tourisme touchant de fait un public exogène comme endogène
- Valorisation par Annemasse Agglo des espaces naturels, schéma de randonnée

PROJETS À MENER

- 2022 : Ancrer cet objectif dans le Schéma départemental de développement touristique
- Valoriser l'histoire et le patrimoine du territoire (rôle d'Annemasse Agglo et de l'Office de Tourisme à définir dans ce cadre par rapport notamment aux communes, PMGF (Pôle Métropolitain du Genevois Français)
- Valoriser davantage le patrimoine, les richesses et initiatives locales et développer les offres à destination de la population locale
- Travailler avec différents partenaires (ex : acteurs de mobilité) pour renforcer les offres de loisirs

Démarche à affiner :

- Evénementiel local : sujet à travailler en lien avec la réflexion plus globale menée par Annemasse Agglo sur son intervention en la matière

OBJECTIF n°2

◆ **Renforcer la politique d'attractivité vers l'extérieur dans une optique de diversification économique sur deux positionnements clés : le tourisme professionnel (séminaires) et le territoire "porte d'entrée" vers les autres destinations de la région**

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> L'Office de Tourisme dans son rôle de créateur de packages à destination des professionnels

PROJETS À MENER

—> 2022 : Schéma départemental de développement touristique

—> 2022-2023 : Rénovation des gares du Téléphérique du Salève

—> Développement des partenariats extérieurs pour l'Office de Tourisme

Démarche à affiner :

—> Mobilisation de nouvelles ressources (développement commercial de l'Office de Tourisme)

OBJECTIF n°3

Stabiliser la gouvernance de notre politique de développement touristique en (re)définissant le périmètre d'intervention de notre Office de Tourisme pour un territoire cohérent et en fédérant davantage les acteurs de notre territoire

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

- **Temps d'échanges spécifiques avec les intercommunalités voisines fin 2021, et en 2022 :** Communauté de Communes Pays de Cruseilles et Communauté de Communes Arve et Salève
- Organisation d'ateliers collaboratifs avec les acteurs clés (Archparc, Maison de l'Eco, Syndicat mixte du Salève, Maison du Salève, Lémanis...) dans le cadre du schéma de développement touristique : recréer du lien et partager une ambition et une vision communes pour le territoire

PROJETS À MENER

- Dans le cadre du schéma de développement touristique, valider le périmètre de travail de nos politiques touristiques et donc d'intervention de l'Office de Tourisme
- Requestionner, si nécessaire, la gouvernance de l'Office de Tourisme

OBJECTIF n°4

Assurer un développement touristique compatible avec les objectifs de préservation des espaces agro-naturels et de la biodiversité

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

- Développement de vélo routes, de sentiers balisés etc.
- L'Office de Tourisme dispose de plusieurs labels : accueil vélo, qualité tourisme
- Elaboration d'un contrat ENS (Espaces Naturels Sensibles) sur les Voirons
- Objectifs de préservation, équilibre ville/nature, sensibilisations déjà fléchées auprès de l'Office de Tourisme (convention d'objectif 2021-2023)

PROJETS À MENER

- Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur de la randonnée
- Contrats ENS
- Schéma de développement touristique

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- 287 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles collectées à Annemasse Agglo, contre 261 pour la moyenne nationale et 233 en Auvergne-Rhône-Alpes.
- De faibles performances de valorisation des déchets recyclables.
- Un retard à combler en termes de tri et de prévention des déchets.

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

1. Résoudre les problématiques de propreté urbaine, par une gestion partagée au niveau du bloc local, dans le cadre des modes de collecte et de la sensibilisation des habitants

L'agglomération souhaite également s'engager pour une économie plus circulaire :

2. Faire évoluer les comportements des habitants vers la réduction et le tri des déchets en commençant par susciter une prise de conscience sur leur impact environnemental
3. Améliorer la valorisation des déchets produits en développant les modes de collecte
4. Encourager le développement d'une offre de consommation plus responsable sur le territoire (vrac, consigne...)

OBJECTIF n°1

Résoudre les problématiques de propreté urbaine dans le cadre de l'action intercommunale en lien avec les systèmes de collecte et la sensibilisation des habitants

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Nettoyage autour des PAV (Point d'Apport Volontaire) : un équipage, chaque semaine, composé de 2 agents d'Annemasse Agglo

—> Une réunion avec les bailleurs sociaux et syndicats de copropriétés par semestre

PROJETS À MENER

—> **2022 et futur :**
Actions auprès des gestionnaires de copropriétés et bailleurs concernant la sensibilisation à la prévention et gestion des déchets et leurs obligations afférentes : notamment sur le changement des conteneurs à ordures ménagères et l'entretien des locaux

—> **2022 :**

- Diagnostic en interne des points rouges
- Mise en place d'une brigade supplémentaire de nettoyage des PAV
- Mise en place d'un suivi des appels et réclamations

OBJECTIF n°2

Faire évoluer les comportements des habitants vers la réduction et le tri des déchets en commençant par susciter une prise de conscience sur leur impact environnemental

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **Depuis 2009** : Distribution payante de composteurs individuels/partagés et animation autour du compostage

—> **Depuis 2015** :
- Actions de sensibilisation envers les habitants lors de manifestations
- Engagement sur une démarche d'eco-exemplarité de la collectivité

—> **2012-2019** : Reconstruction de 3 déchetteries sur 7 ans et mise aux normes du site de Vétraz-Monthoux

—> **2019** : Mise en œuvre de la vignette en déchetterie pour circonscrire l'accès aux habitants du territoire

—> **2021** : Approbation du schéma directeur des déchets 2021-2030

PROJETS À MENER

—> **2022 et suivant** :
- Elaboration et mise en œuvre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
- Mise à disposition gratuite de **composteurs** : **12 400 foyers équipés à 2030**
- Mise à disposition gratuite de **lombricomposteurs** : **250 foyers équipés/an jusqu'à 2030**
- Augmentation du nombre de sites de **compostage partagé** : **24 900 foyers** ayant un site à proximité de leur domicile

—> **2023** : Mise en œuvre du **contrôle d'accès sur les déchetteries**

—> **2024** : **Collecte des biodéchets** en porte à porte pour les habitants du centre urbain dense (20 000 habitants)

OBJECTIF n°3

◆ **Améliorer la valorisation des déchets produits en développant les modes de collecte**

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Augmentation des flux de valorisation des déchets en déchetterie

—> **Depuis 2015 :** mise en œuvre de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables, sur la zone urbaine dense du territoire (Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand et une partie de Vétraz-Monthoux)

PROJETS À MENER

—> Visites d'ambassadeurs du tri

—> **2022 - 2025 :**

- 2023 : Augmenter le nombre de points d'apport volontaire pour le tri des emballages (transformation en 116 points de tri), verre (70) et textiles (44)
- Extension de la zone de tri en porte à porte sur les communes de Vétraz-Monthoux et le bas de Cranves-Sales
- Harmonisation et extension des consignes de tri des emballages ménagers recyclables
- Amélioration du contrôle d'accès en déchetteries

—> **2024-2025 :**

- Installation de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères (250) couplés au tri sur la zone périphérique
- Nouvelle déchetterie combinée à une recyclerie/ressourcerie
- Collecte du carton brun en apport volontaire

OBJECTIF n°4

◆ **Encourager le développement d'une offre de consommation plus responsable sur le territoire (vrac, consigne...)**

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> 2021 :
Élaboration du PLPDMA

PROJETS À MENER

—> Mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets sur la période 2022-2027 décliné autour de 21 actions

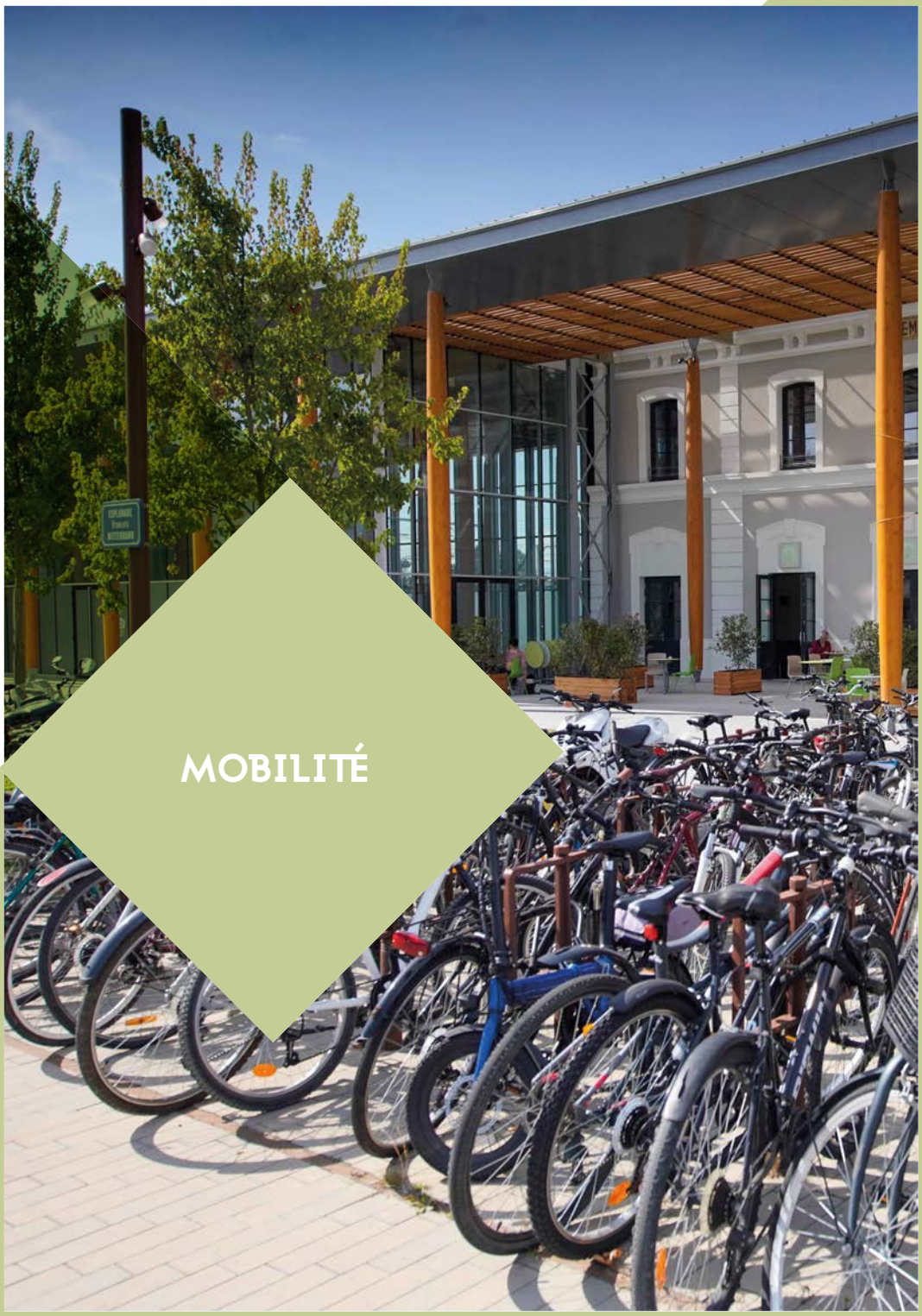

MOBILITÉ

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Des déplacements en hausse en lien avec le dynamisme démographique du territoire (+17% 2007 – 2017 / +26% prévus pour 2033 par rapport à 2017). Les déplacements en voiture ont continué à augmenter légèrement, mais leur part dans le total des déplacements a diminué (de 63,3 à 61% entre 2007 et 2017). Une tendance à renforcer pour tenter de maintenir le nombre de déplacements relativement stable.

- Des déplacements automobile, source importante d'émissions de CO2 et pollution de l'air

- De grands projets structurants qui ont déjà pu être réalisés : Léman Express, Tram Annemasse-Genève, aménagements cyclables... Et dont les impacts seront à analyser post-covid.

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

1. **Réduire significativement la part de la voiture dans les déplacements en augmentant celle des modes actifs pour réduire les émissions de CO2 et particules fines**
   - En développant des alternatives en matière de transport et les aménagements favorables aux mobilités actives
   - En faisant évoluer les usages grâce à un travail de prévention et de conviction, vers une réduction et une transformation des modes de déplacement
   - En donnant une priorité nette aux transports collectifs et aux modes actifs sur l'automobile dans les centres urbains et zones d'activités, en particulier là où ces modes offrent une alternative efficace à l'automobile

2. **Développer une politique de transport inclusive pour faciliter la mobilité pour tous**
   - En poursuivant le développement des transports en commun
   - En maintenant la tarification sociale et solidaire
   - En développant des modes de transports accessibles dédiés aux seniors et personnes handicapées (aide à la personne)

3. **Fluidifier le trafic et réduire les nuisances associées en centre-ville par le report du trafic de transit, sans entraîner un effet rebond**

OBJECTIF n°1

Réduire significativement la part de la voiture dans les déplacements en augmentant celle des modes actifs pour réduire les émissions de CO2 et particules fines

› En développant des alternatives en matière de transport et les aménagements favorables aux mobilités actives

› En faisant évoluer les usages grâce à un travail de prévention et de conviction, vers une réduction et une transformation des modes de déplacement

› En donnant une priorité nette aux transports collectifs et aux modes actifs sur l'automobile dans les centres urbains et zones d'activités, en particulier là où ces modes offrent une alternative efficace à l'automobile

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> 2014 : Réalisation du PDU (Plan de Déplacements Urbains) et finalisation du volet cyclable du schéma mode doux

—> 2018 : › Véloroute Voie Verte reliant Bonne à Genève
› Plan de Déplacements de l'Administration

—> 2019 : › Consignes vélo
› Maison de la Mobilité
› Plan de mobilité entreprises et administrations
› Information et communication sur offre alternative

—> 2021 : Prime vélo

PROJETS À MENER

—> 2022 : › Plan de mobilité
› Achat de VAE (Vélo à Assistance Électrique) et trottinettes électriques disponibles à la Maison de la Mobilité

—> 2026 : › Tracé définitif de la ViaRhôna (tracé sur 9 communes du territoire)
› Réalisation du réseau secondaire à la Voie Verte

Démarches à affiner :

—> Soutien au développement du covoiturage

—> Accélérer le développement du réseau de bornes électriques publiques de recharge

—> Soutenir et pérenniser le télétravail sur le territoire

—> Généraliser les plans de déplacements scolaires et administrations

—> Développer des évènements et actions de promotion, de reconnaissance des comportements vertueux

—> Développer une culture commune mobilité au sein des collectivités pour concevoir une ville plus adaptée aux modes alternatifs à la voiture

OBJECTIF n°2

◆ **Développer une politique de transport inclusive pour faciliter la mobilité pour tous**

› En poursuivant le développement des transports en commun
› En maintenant la tarification sociale et solidaire
› En développant des modes de transports accessibles dédiés aux seniors et personnes handicapées (aide à la personne)

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **2015** : Bus à Haut Niveau de Service

—> **2019** :
- › Tram phase 1 : Moëllesulaz (Genève) – Rue du Parc (Annemasse)
- › CEVA : Léman Express
- › P+R Chasseurs/P+R Monnet
- › Tarification sociale et solidaire

—> **2021** : Pôle d'Echange Multimodal et Gare d'Annemasse

PROJETS À MENER

—> **2022** :
- › Renouvellement du contrat de consession du réseau de transports urbains (2023-2029) avec ambition forte pour augmenter le nombre d'usagers du réseau
- › P+R Machilly

—> **2025** :
- › Tram phase 2 : jonction Rue du Parc - Lucie Aubrac (Annemasse)
- › P+R Lucie Aubrac (Annemasse)
- › Transfert de la compétence mobilité au Pôle Métropolitain du Genevois Français

—> **2026** : TCSP (Transport public en Site Propre) Route de Taninges - Bonne

Démarches à affiner :

—> Poursuite de la tarification solidaire avec évaluations et réajustements
—> Accès des P+R : pour une politique d'accès cohérente
—> Accessibilité du réseau : travail à structurer, notamment sur la question du transport des personnes âgées ou handicapées dans un soucis de cohésion sociale

OBJECTIF n°3

Fluidifier le trafic et réduire les nuisances associées en centre-ville par le report du trafic de transit, sans entraîner un effet rebond

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Amélioration fonctionnelle du giratoire – route de Bonneville

PROJETS À MENER

—> 2022 et suivantes :

- Reconstruction du Pont Neuf
- Etude nœud Etrembières et quai d'Arve industrie
- ZFE (Zone à Faible Emission) / plan d'actions marchandises

Annemasse
SNCF
Danger !
LÉMAN EXPRESS
SBB CFF FFS
RABe 94 85 0 522 214-1 CH-CFF
CH

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Une réflexion engagée au travers du SDE (Schéma Directeur des Energies), initiée dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie territorial d'Annemasse Agglo. Une démarche permettant une maitrise de la consommation énergétique et du développement des énergies renouvelables.
- Des consommations énergétiques à hauteur de 90% pour les domaines de l'habitat (41%), mobilité (26%) et tertiaire (23%) cumulées sur le territoire d'Annemasse Agglo.
- Un enjeu à œuvrer sur le parc privé en habitat et sur la mobilité.
- Un potentiel à développer en terme d'énergies renouvelables (biomasse, photovoltaïque notamment).

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

La transition énergétique consiste à réduire la consommation énergétique et augmenter la part des énergies renouvelables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et réduire la dépendance énergétique.

1. **Encourager la sobriété et la transition énergétique à travers les différentes politiques publiques (notamment à travers la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments et la politique de mobilité) et l'éco-exemplarité, en affirmant le rôle de la collectivité sur le terrain des usages**
2. **Augmenter la part des énergies renouvelables locales**
   - En favorisant le développement des énergies renouvelables dans tous les projets neufs (obligation d'intégrer les énergies renouvelables dans la réflexion lors de tout projet d'urbanisme, obligation de définir une part significative d'énergies renouvelables)
   - En définissant un seuil de couverture minimal des besoins énergétiques par les énergies renouvelables dans les projets d'aménagement en zones d'activité (15%) et le bâti neuf des collectivités (50%)
   - En encourageant les initiatives d'Energies Renouvelables Citoyennes et en maîtrisant la gestion des flux d'énergie de demain

Schéma Directeur des Energies
à mettre en oeuvre

OBJECTIF n°1

◆ Encourager la sobriété et la transition énergétique à travers les différentes politiques publiques (notamment à travers la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments, la politique de mobilité) et l'éco-exemplarité, en affirmant le rôle de la collectivité sur le terrain des usages.

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **2019-2020 :** Rénovation énergétique des bâtiments appartenant à Annemasse Agglo : SCAIME, Tennis Club du Salève

—> **2021 :**

- Travail sur la mise en place du CPE (Contrat de Performance Energétique) pour les gymnases d'Annemasse Agglo
- Dispositif "prime chauffage bois"

PROJETS À MENER

—> **2022 :**

- Rénovation énergétique des bâtiments d'Annemasse Agglo : Centre Aéré de la Bergue
- Elaboration du SDE (Schéma Directeur de l'Energie)
- Elaboration du bilan GES (Gaz à Effet de Serre) de la collectivité

—> **Dès 2022 :** études et renouvellement de la flotte bus et parc auto d'Annemasse Agglo en énergies plus propres

- Réhabilitation des copropriétés du parc privé
- Rénovation chauffage SCAIME

—> **Actions du SDE :**

- Mise en place d'un fonds air EnR (Energies Renouvelables) pour le remplacement des équipements de chauffage fossiles et bois anciens
- Etudes d'opportunités EnR photovoltaïque/thermique sur bâtiments publics
- Mise en place de microturbines sur le réseau d'eau potable
- Etudes de récupération des eaux usées sur le réseau et au niveau de la station d'épuration.

OBJECTIF n°2

◆ **Augmenter la part des énergies renouvelables locales**

› En favorisant le développement des énergies renouvelables dans tous les projets neufs (obligation d'intégrer les énergies renouvelables dans la réflexion lors de tout projet d'urbanisme, obligation de définir une part significative d'énergies renouvelables)

› En définissant un seuil de couverture minimal des besoins énergétiques par les énergies renouvelables dans les projets d'aménagement en zones d'activité (15%) et le bâti neuf des collectivités (50%)

› En encourageant les initiatives d'Energies Renouvelables Citoyennes et en maîtrisant la gestion des flux d'énergie de demain

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Développement des panneaux solaires au sein de la ZAC Etoile

PROJETS À MENER

—> **Actions du SDE (Schéma Directeur de l'Energie)**

—> Mobiliser et accompagner les entreprises dans la transition énergétique

—> Etude du potentiel d'économies d'énergie et de production d'EnR sur les ZAE

—> Etudes d'opportunité EnR et photovoltaïque au sein des entreprises

—> Diagnostic énergétique global des exploitations agricoles

—> Etude du potentiel de développement de la méthanisation du territoire

—> Développement de réseaux de chaleur

—> Promotion de la centrale citoyenne citoyenergie

—> Mise en place d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) énergie-climat dans les documents d'urbanisme

FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Des employeurs qui peinent à recruter sur le territoire en raison de la concurrence avec Genève, qui ont besoin de faire la promotion de leurs métiers et capter les talents
- Un territoire dépourvu d'université, entrainant une fuite des talents et des conséquences sur la vie locale
- Une vie étudiante peu présente et dont le renforcement serait un atout pour l'animation et le dynamisme du territoire

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

Un travail de structuration en cours avec le groupe de travail interne "Plan stratégique ESR", de premières orientations qui émergent.

Annemasse Agglo souhaite attirer les étudiants dans le but de "faire vivre" le territoire et de sécuriser les compétences nécessaires au développement de ses filières stratégiques.

1. Continuer à faciliter l'orientation et l'évolution professionnelle des citoyens avec des outils comme la Cité des Métiers
2. Etoffer l'offre d'enseignement supérieur dans le cadre de Grand Forma, en lien avec des thématiques sur lesquelles le territoire est innovant : aménagement et lien social, mobilité, solidarité internationale, coopération transfrontalière
3. Rendre le territoire plus attractif pour les étudiants
   - En permettant le développement de la vie étudiante
   - En développant un "réflexe étudiant" au sein des différentes politiques publiques (logement, mobilité, sport, culture, loisirs, commerces, social, santé...
4. Affirmer l'agglomération comme un territoire de recherche
   - En proposant des thématiques de recherche liées à des enjeux du territoire (notamment la recherche transfrontalière sur les savoirs urbains)
   - En identifiant des terrains d'expérimentation (ex : ZAC Etoile)
   - En proposant aux doctorants un logement abordable et une animation du réseau de recherche (Maison de la Recherche)

OBJECTIF n°1

◆ **Continuer à faciliter l'orientation et l'évolution professionnelle des citoyens avec des outils comme la Cité des Métiers**

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Coportage de la Cité des Métiers

—> Soutien à la Mission Locale

—> La mise en réseau des établissements et organismes de formation : Partenariat avec la COFG (Coopération des Organismes de Formation du Genevois) : association regroupant 13 organismes de formation du Genevois

—> CSI (Cité de la Solidarité Internationale) : centre de ressources "CoGit" pour outiller les professionnels de la solidarité internationale et favoriser leur adaptation aux mutations de leur secteur d'activité

PROJETS À MENER

—> Poursuite de l'animation par la Cité des Métiers et (re)positionnement dans le paysage local

—> Développement du partenariat avec la COFG (forum d'orientation, séminaire, conférence...) et soutien au forum post 3e

—> Dispositifs en mal de candidat, à questionner

Démarche à affiner :

—> Relocalisation de la Mission Locale

OBJECTIF n°2

◆ **Etoffer l'offre d'enseignement supérieur dans le cadre de Grand Forma, en lien avec des thématiques sur lesquelles le territoire est innovant : aménagement et lien social, mobilité, solidarité internationale, coopération transfrontalière**

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

–> **2018** : Création du site provisoire "Grand Forma Annemasse" regroupant plusieurs organismes : IFSI, Lyon 2, UFCV, G5, USMB...

–> CSI : organisation de Master Class au cœur de la Genève Internationale et d'ateliers doctoraux

–> Tous les deux ans : salon SOLIWAY Solidarité Internationale mode d'emploi(s)

–> Amorce de la Chaire transfrontalière de la mobilité

PROJETS À MENER

–> Poursuite des prestations de services au sein de Grand Forma : accueil et information, réservations à destination des organismes, évolution de l'offre de services, accueillir et gérer les demandes d'implantation

–> **Dès 2022** : Projet du campus "Grand Forma/IFSI" et du campus privé sur la ZAC Etoile

–> Développement de la Chaire transfrontalière de la mobilité

–> **2023** : Salon Soliway

Démarche à affiner :

–> Stratégie de **prospection** auprès des organismes de formation en vue de leur implantation : Annemasse Agglo ou Pôle Métropolitain du Genevois français

OBJECTIF n°3

◆ **Rendre le territoire plus attractif pour les étudiants**

› En permettant le développement de la vie étudiante

› En développant un “réflexe étudiant” au sein des différentes politiques publiques (logement, mobilité, sport, culture, loisirs, commerces, social, santé...)

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Dans le cadre de la ZAC Etoile : prospection et travail avec des opérateurs de logements étudiants

—> Groupe de travail interne à l'Agglo d'Annemasse pour la mise en place de services aux étudiants (workshop en 2021, soirée étudiante en juin 2022 organisée par Annemasse Agglo, ainsi que les opérateurs : Office de Tourisme des Monts de Genève, TAC et Office de Commerce)

PROJETS À MENER

—> Résidence(s) étudiante(s) dans la ZAC Etoile

—> Développer l'offre de services concernant la mobilité, culture, loisirs, sports et insertion professionnelle, bars, restaurants et commerces

—> Réflexion autour d'une tarification étudiante, en premier lieu dans les services d'Annemasse Agglo, puis largement étendue au territoire

OBJECTIF n°4

◆ **Affirmer l'agglomération comme un territoire de recherche**

› En proposant des thématiques de recherche liées à des enjeux du territoire (notamment la recherche transfrontalière sur les savoirs urbains)

› En identifiant des terrains d'expérimentation (exemple ZAC Etoile)

› En accompagnant l'installation de doctorants sur le territoire et en favorisant une animation du réseau de recherche

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **2020 et 2022 :** Atelier doctoral

—> **2021 :** Master class

PROJETS À MENER

—> Ateliers doctoraux (CSI, autres ?)

—> Master class (CSI, autres ?)

—> Maison de la Recherche : engagement sur ce projet ? (Passer du stade "idée" à concept : définir une méthodologie, opérer un benchmark...)

—> Stratégie de prospection auprès des acteurs de la recherche

—> Développer la Chaire transfrontalière de la mobilité : portage académique, stabilisation des financements, et mise en fonctionnement

—> Développement des actions du campus des métiers et de la qualification "Ville durable"

AGRICULTURE

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Une agriculture diversifiée sur le territoire avec une dominante laitière et maraîchère
- Une baisse du nombre d'exploitations importante (de 60 en 2003 à 42 en 2017)
- Les activités agricoles sur l'agglomération annemassienne sont aujourd'hui en difficulté pour s'installer (problèmes d'accès au foncier, à l'eau, à des bâtiments, etc.) et pour se maintenir (plus de 50% des exploitations ont au moins un associé de plus de 55 ans). Aujourd'hui, la pérennité de 11 exploitations est remise en cause.
- Par ailleurs, aujourd'hui, les habitants souhaiteraient pouvoir s'approvisionner en produits locaux. Pourtant, la dynamique de circuits courts peine à se développer : seules 6 exploitations vendent plus de 50% de leur production en circuits courts.

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

1. **Pérenniser les exploitations agricoles sur le long terme :**
   - En préservant les espaces agricoles et en évitant le morcellement et l'enclavement
   - En accompagnant la stratégie de transmission des exploitants et les porteurs de projet à l'installation
   - En améliorant la cohabitation avec les habitants
2. **Encourager le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur les exploitations existantes et la préservation des interfaces avec les espaces naturels sensibles**
3. **Développer les circuits courts :**
   - En mettant en réseau producteurs et filières de consommation locales (vente, entreprises, restauration collective) dans le cadre d'un véritable Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois Français
   - En accompagnant les acteurs pour une augmentation des produits locaux et labellisés dans les cantines du territoire
   - En accompagnant les porteurs de projet dans leur diversification et leur commercialisation en local (qu'ils soient individuels ou collectifs comme les magasins de producteurs)
4. **Expérimenter sur le territoire le développement de l'agriculture urbaine (notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)**

OBJECTIF n°1

◆ **Pérenniser les exploitations agricoles sur le long terme :**

› En préservant les espaces agricoles et en évitant le morcellement et l'enclavement

› En accompagnant la stratégie de transmission des exploitants et les porteurs de projet à l'installation

› En améliorant la cohabitation avec les habitants

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Animation d'une cellule de veille 1 à 2 fois par an

—> Préservation des espaces agricoles dans le SCoT révisé (avec l'appui de la cellule de veille) et sensibilisation des élus

—> Lancement d'une action de restructuration foncière sur la base du volontariat (action longue)

—> Sensibilisation des futurs cédants et accompagnements individuels de projets de transmission et d'installation

—> Création d'une campagne de communication à destination des habitants

PROJETS À MENER

—> **2022 et plus : Poursuite du projet agricole en cours :**

› Poursuite des accompagnements individuels (transmission, installation) ou collectifs (restructuration foncière) et des campagnes annuelles de sensibilisation des habitants

› Etude pour la mise en place d'outils fonciers de protection des espaces agricoles, type ZAP (Zone Agricole Protégée) ou PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles périurbains)

› Communication auprès des propriétaires terriens pour accompagner la mise en place de baux durables

› Partenariat avec la SAFER pour mieux anticiper les mutations

› Réflexion à mener sur les accompagnements futurs (hors ingénierie)

Démarche à affiner :

—> Bilan et suite du projet agricole

OBJECTIF n°2

◆ **Encourager le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur les exploitations existantes et la préservation des interfaces avec les espaces naturels sensibles**

PROJETS À MENER

—> 2022 et plus : Poursuite du projet agricole en cours :

- Accompagnements individuels d'exploitations vers une labellisation (HVE : Haute Valeur Environnementale, Bio...)
- Accompagnement collectif des maraîchers de la plaine de Gaillard vers une transition énergétique (lien avec le Schéma Directeur des Energies)
- Réflexion autour d'une stratégie forestière sur le territoire
- Actions ciblées au sein des Espaces Naturels Sensibles labellisés
  fiche "Biodiversité"

Démarche à affiner :

—> Bilan et suite du projet agricole

OBJECTIF n°3

◆ **Développer les circuits courts :**

› En mettant en réseau producteurs et filières de consommation locales (vente, entreprises, restauration collective) dans le cadre d'un véritable PAT (Projet Alimentaire Territorial) à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois Français

› En accompagnant les acteurs pour une augmentation des produits locaux et labellisés dans les cantines du territoire

› En accompagnant les porteurs de projet dans leur diversification et leur commercialisation en local (qu'ils soient individuels ou collectifs comme les magasins de producteurs)

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Accompagnement du salon Pro2LOCal (mise en réseau des acteurs de l'alimentaire) pendant 3 ans ; création d'une plateforme en ligne pour les consommateurs pendant la crise sanitaire

—> Mise en place d'un réseau des cantines publiques sur le territoire et accompagnements individuels de communes vers plus de local

—> Elaboration d'un annuaire des exploitants intéressés par la filière cantines et leurs produits (types, quantités, périodes...)

PROJETS À MENER

—> **2022 et plus : Poursuite du projet agricole en cours :**

› Poursuite des accompagnements individuels et collectifs des exploitants, et des accompagnements des cantines

› Engagement dans un PAT à plus large échelle (s'il existe) pour des actions filières/formations/commercialisation plus efficaces

› Réflexion à mener concernant les cantines privées

› **2023 :** Soutien à l'événement départemental "Vaches en pistes"

Démarche à affiner :

—> Bilan et suite du projet agricole

OBJECTIF n°4

◆ **Expérimenter sur le territoire le développement de l'agriculture urbaine (notamment dans le cadre du NPNRU)**

PROJETS À MENER

—> **2022-2023 :** Création d'une microferme urbaine dans le quartier du Perrier en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Annemasse :

- exploiter et gérer la micro-ferme maraîchère biologique
- distribuer les produits en circuits-courts
- favoriser l'insertion professionnelle grâce à une SIAE (Structure d'Insertion pour l'Activité Economique)
- participer aux actions de sensibilisation à l'alimentation durable et au maraîchage écologique

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Un territoire en croissance et économiquement dynamique (+1,4% d'emplois en moyenne chaque année entre 2016 et 2020) et intégré dans le bassin d'emploi du Genevois, mais un territoire qui est choisi plus qu'il ne choisit. Le territoire fait face à un risque de déséquilibres sans intervention spécifique : développement d'activités "résidentielles" à faible valeur ajoutée en périphérie, perte de dynamisme des centralités, dépendance à Genève, développement entrant en contradiction avec la transition écologique.

- Des entreprises qui font face à un marché du foncier et de l'immobilier d'entreprise sous tension (renforcé par l'ambition du SCoT de mettre un coût d'arrêt à l'artificialisation des sols) et à une difficulté d'attirer la main d'œuvre.

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

1. Conforter les activités industrielles, productives et artisanales pour préserver la diversité des emplois sur le territoire, en leur offrant des conditions d'accueil et de développement adaptées, notamment grâce à une politique volontariste de reconquête des ZAE (Zones d'Activités Economiques)
2. Encourager la dynamique entrepreneuriale sur le territoire par une offre de services et de conseil
3. Encourager le développement de filières stratégiques autour de la "Ville Durable" : éco-construction, mobilité, solidarité internationale et alimentation (des filières qui représentent un potentiel de développement sur le territoire (en raison du tissu existant ou des projets d'aménagement du territoire) tout en étant tirées par les enjeux de transition écologique et sociale).
   - *un objectif partagé, mais un passage à l'action et au résultat qui semble plus poussif. Une orientation qu'il faut renforcer ou réorienter en partie.*
4. Redynamiser et rendre plus qualitative l'activité commerciale de proximité pour en faire un véritable levier d'amélioration du cadre de vie
   - En maîtrisant les rez-de-chaussée au sein de la ZAC Etoile
   - *une définition à préciser de ce qu'on entend par une activité commerciale "qualitative"*
   - *une décision à prendre sur le périmètre d'action de l'Office de Commerce*
5. Faciliter la transition vers une économie locale plus vertueuse au regard des enjeux écologiques, à travers une offre d'accompagnement spécifique des porteurs de projet (mise en réseau, animation de coopérations, soutien, conseil...)
   - *politique économique mais également lien à la politique de gestion des déchets)*

OBJECTIF n°1

◆ **Conforter les activités industrielles, productives et artisanales pour préserver la diversité des emplois sur le territoire, en leur offrant des conditions d'accueil et de développement adaptées, notamment grâce à une politique volontariste de reconquête des ZAE (Zones d'Activités Economiques)**

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Politique foncière en ZAE : acquisition de tènements fonciers (GPDIS, Péguet, SCI ADN)

—> Technosite Altea et bâtiment Nausicaa

—> Ateliers relais de Gaillard

PROJETS À MENER

—> **2021-2022 :**
PAPAG (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global)
ZAE Annemasse/Ville-la-Grand – zone du "Mont-Blanc"

—> **2022 et futur :**

- Programme de requalification des ZAE avec 5 volets : urbanisme, espaces publics, foncier et immobilier, environnement (charte) et relations avec les entreprises
- Projet de requalification/extension limitée de la ZAE Borly
- Mobilisation d'outils pour mettre en œuvre la stratégie d'acquisition et de maitrise du foncier à vocation économique : EPF (Etablissement Public Foncier) et foncière 74, baux à construction
- Projet de réaménagement global sur le tènement communal de Borly avec création d'un crématorium par la commune de Cranves-Sales
- **2022-2023 :** Commercialisation GPDIS
- **2022-2023 :** Développement technosite Altéa

OBJECTIF n°2

◆ **Encourager la dynamique entrepreneuriale sur le territoire par une offre de services et de conseil**

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **2017** : Dispositif CitésLab : accompagnement spécifique à l'entreprenariat au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville

—> **2020** : Pôle d'entreprises Claudius Vuargnoz

—> Guichet d'appui à l'entreprenariat : Rez'Up

—> Initiative Genevois

PROJETS À MENER

—> Dans la continuité : animation de l'outil Rez'Up et dispositif CitésLab

—> Continuité d'animation d'une bourse foncière et immobilière

—> **2023-2028** : Pôle de l'entreprenariat dans l'éco quartier de Château-Rouge (NPNRU)

Démarches à affiner :

—> Démarche de "marketing territorial" pour attirer les entrepreneurs sur le territoire (échelle Annemasse Agglo ou Pôle Métropolitain du Genevois français)

—> Meilleure valorisation de tous ces outils d'accompagnement à l'entreprenariat

OBJECTIF n°3

◆ **Encourager le développement de filières stratégiques autour de la "Ville Durable" : éco-construction, mobilité, solidarité internationale et alimentation** (filières qui représentent un potentiel de développement sur le territoire en raison du tissu existant ou des projets d'aménagement du territoire tout en étant tirées par les enjeux de transition écologique et sociale).

• *un objectif partagé, mais un passage à l'action et au résultat semblant plus poussif. Un axe qu'il faut renforcer ou réorienter en partie.*

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **2021** : Salon Soliway

—> Pôle économique solidaire de l'espace Claudius Vuargnoz

—> **Dispositif** PULS

PROJETS À MENER

—> Continuité de la coordination, animation et développement de l'offre de services globale portée par la Cité de la Solidarité Internationale (CoHabit : tiers-lieu, CoGit : centre d'information, CoExist : incubateur)

—> Animation de PULS : pôle dédié à la Ville Durable

Démarches à affiner :

—> Travail pour l'implantation d'ONG et d'Organismes Internationaux sur Annemasse Agglo

—> Prochain Salon Soliway en 2023

—> Quelle stratégie de développement/prospection notamment sur les filières comme la mobilité, l'éco-construction ?

OBJECTIF n°4

◆ **Redynamiser et rendre plus qualitative l'activité commerciale de proximité pour en faire un véritable levier d'amélioration du cadre de vie**

› En maîtrisant les rez-de-chaussée actifs au sein de la ZAC Etoile

• *en précisant ce qu'on entend par une activité commerciale "qualitative"*

• *en arrêtant une position sur le périmètre d'action de l'Office de Commerce*

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Dispositif d'aides directes aux entreprises

—> **2021** : Ouverture de la Maison du Commerce portée par l'Office de Commerce Côté Annemasse

PROJETS À MENER

—> Mise en œuvre du nouveau DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) = volet aménagement commercial du SCoT

—> Favoriser le développement de services aux commerces, promotion de la centralité : soutien à l'Office de Commerce "côté Annemasse" (dont Maison du Commerce)

—> Continuité du dispositif d'aides directes aux entreprises de proximité avec point de vente

Démarches à affiner :

—> 2022 : Étude dans le cadre de la maîtrise des rez-de-chaussée actifs de la ZAC Etoile

—> Définir le périmètre d'action de l'Office de Commerce

OBJECTIF n°5

◆ **Faciliter la transition vers une économie locale plus vertueuse au regard des enjeux écologiques, à travers une offre d'accompagnement spécifique des porteurs de projet (mise en réseau, animation de coopérations, soutien, conseil...)**

• politique économique mais également lien à la politique de gestion des déchets

PROJETS À MENER

–> Démarche engagée via le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés) dans le cadre du dispositif PULS, jour de travail affectés pour accompagner Annemasse Agglo

EAU ET ASSAINISSEMENT

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- D'ici à 2030, un risque de tensions sur la ressource en eau en milieu urbain en raison de la croissance démographique (+1,5% de la population/an) combinée à une fragilisation de la ressource (réchauffement climatique, micropolluants) au niveau national.
  Si des efforts importants ont été réalisés sur le rendement du réseau (gain de 10 points entre 2012 et 2018), le taux stagne depuis quelques années et d'autres leviers doivent être activés pour sécuriser la ressource.

- Un système de collecte d'assainissement non conforme depuis 2014 (trop de déversements par les déversoirs dans le milieu naturel).

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

1 Préserver la ressource en eau :

EN QUALITÉ :

- En poursuivant le travail de sensibilisation dans le cadre du plan de gestion du Salève
- En intégrant l'émergence de nouveaux polluants dans l'approvisionnement

EN QUANTITÉ :

- En maintenant le rendement du réseau (maîtrise des pertes en eau)
- En sécurisant l'approvisionnement en eau du territoire : en mobilisant de nouvelles ressources pour répondre au besoin croissant en eau potable et en développant les projets avec les territoires voisins
- En sensibilisant aux enjeux et en encourageant la réduction de la consommation en eau potable

2 Préserver le milieu naturel :

- En allant plus loin que la réglementation avec le traitement des micropolluants de l'UDEP (Usine de Dépollution des Eaux Polluées)
- En retrouvant la conformité réglementaire du réseau de collecte d'assainissement
- En intégrant l'accroissement de la population sur le fonctionnement de l'UDEP
- En favorisant la désimperméabilisation des sols et le retour de l'eau de pluie à la terre, par le développement progressif de réseaux infiltrants

OBJECTIF n°1

◆ **Préserver la ressource en eau :**

En qualité : › En poursuivant le travail de sensibilisation dans le cadre du plan de gestion du Salève › En intégrant l'émergence de nouveaux polluants dans l'approvisionnement

En quantité : › En maintenant le rendement du réseau (maîtrise des pertes en eau) › En sécurisant l'approvisionnement en eau du territoire : en mobilisant de nouvelles ressources pour répondre au besoin croissant en eau potable et en développant les projets avec les territoires voisins › En favorisant la désimperméabilisation des sols et le retour de l'eau de pluie à la terre, par le développement progressif de réseaux infiltrants › En sensibilisant aux enjeux et en encourageant la réduction de la consommation en eau potable

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Actions en faveur du rendement du réseau

—> Plan de gestion du Salève

PROJETS À MENER

—> 2022 :

- › Elaboration du SDAEP (Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable) d'Annemasse Agglo
- › Mise en place d'une démarche de maîtrise des pertes en eau par le biais des prélocalisateurs de fuites
- › Déploiement des compteurs d'eau en télé-relève (jusqu'en 2025)
- › Démarrage d'une étude conjointe Annemasse Agglo, CCG (Communauté de Communes du Genevois) et SIG (Système d'Information Géographique) sur la faisabilité d'un traitement commun des perchlorates pour la nappe du Genevois
- › Etudes connexes réseaux en lien avec les projets du territoire : Tram phase 2, piétonnisation du centre ville d'Annemasse, ligne de TCSP (Transports Collectifs en Site Propre) Bonne-Annemasse

—> **Chaque année** : programme d'investissements dans le cadre de la réalisation, réhabilitation et entretien du réseau de production et distribution d'eau potable

—> **Dès 2023** : Programme de réhabilitation des réservoirs stratégiques d'Annemasse Agglo

—> Sur la question de la consommation :

- › Un travail à mener pour définir la temporalité dans laquelle doit être traitée cette problématique › Un travail à mener pour définir le rôle d'AA notamment dans le travail de sensibilisation / une piste de réflexion évoquée au Bureau Communautaire : tarification progressive

OBJECTIF n°2

◆ **Préserver le milieu naturel :**

› En allant plus loin que la réglementation sur le traitement des micropolluants de l'UDEP

› En retrouvant la conformité réglementaire du réseau de collecte d'assainissement

› En intégrant l'accroissement de la population sur le fonctionnement de l'UDEP (agrandissement)

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

–> 2021 :

Traitement de l'azote - UDEP : 15M€

› traitement conforme des effluents

PROJETS À MENER

–> 2022 :

› Requalification de la filière boues et bâtiment des apports extérieurs - UDEP

› Etudes concernant la mise en conformité du réseau de collecte d'assainissement à la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines)

› Vidange et réhabilitation décennale du digesteur de l'UDEP

–> 2023 :

› Traitement des micropolluants : projet transfrontalier STEP Villette (Suisse)

–> **Chaque année :**

Programme d'investissements dans le cadre de la réalisation, réhabilitation et entretien du réseau de collecte d'assainissement et création de réseau eaux pluviales

–> **Post 2024 :**

Étude d'agrandissement de l'UDEP en fonction de l'évolution de la population

HABITAT

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Un territoire atypique qui voit les prix des logements libres s'envoler
- 7000 demandes de logement social en attente et des situations précaires
- Des classes moyennes qui ont des difficultés à se loger, avec un risque sur la mixité sociale et professionnelle
- De belles réalisations et innovations, mais insuffisantes aujourd'hui : Maison de l'habitat, politique des trois-tiers, Conférence intercommunale du logement, cellule de veille sur l'habitat indigne.

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

L'agglomération réaffirme sa volonté de garantir l'accès au logement pour tous sur son territoire atypique, à travers sa politique structurante des "trois tiers" (un tiers de logement social, un tiers de logement abordable et un tiers de logement libre dans le total de logements produits sur le territoire).

1. **Poursuivre une politique de logement social volontariste visant à résorber la fracture sociale en matière de logement**
2. **Offrir une solution de logement abordable adaptée aux besoins des classes moyennes** qui rencontrent elles-aussi des difficultés de logement sur le territoire (notamment les habitants ne bénéficiant pas d'un revenu frontalier)
3. **Innover sur le parcours résidentiel** pour accompagner les habitants aux besoins spécifiques dans une optique de solidarité (seniors, population précaire, migrants, roms, gens du voyage) et répondre aux besoins de publics qu'il est nécessaire d'attirer et fidéliser (étudiants et fonctionnaires des trois fonctions publiques)
   - En accompagnant et orientant les publics
     - Jusqu'où aller dans les formes d'action ? (animation de collectifs, aide à l'installation / construction, réservation de logement...)
4. **Améliorer la visibilité des dispositifs d'accompagnement existants et à venir auprès des habitants**
5. **Améliorer la performance énergétique des logements pour améliorer le confort thermique, réduire la consommation énergétique et améliorer la qualité de l'air.**
   - En soutenant la rénovation énergétique des logements existants et le renouvellement des appareils de chauffage
   - En promouvant l'écoconstruction pour les nouveaux logements (notamment ZAC étoile)
6. **Expérimenter les formes d'habitat alternatif dans leur diversité** (habitat temporaire, coopératif, intergénérationnel, léger...) pour répondre aux besoins des habitants

OBJECTIF n°1

Poursuivre une politique de logement social volontariste visant à résorber la fracture sociale en matière de logement

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **2006 :**

- Prise de délégation des aides à la Pierre de l'Etat à Annemasse Agglo
- Financement du PLH (Programme Local de l'Habitat)

—> **2018 :** Création de la Maison de l'Habitat regroupant 11 communes et Annemasse Agglo

PROJETS À MENER

—> **2022 et suivants :**

- Elaboration et validation du PLH 4 (4e Programme Local de l'Habitat) d'Annemasse Agglo sur la période 2022-2031 : poursuite de l'accord local de financement des LLS (Logements Locatifs Sociaux)
- Mise en œuvre de l'IMA (Instance Multipartenariale d'Attribution)
- Encadrement des loyers

OBJECTIF n°2

◆ **Offrir une solution de logement abordable adaptée aux besoins des classes moyennes** qui rencontrent elles-aussi des difficultés de logement sur le territoire (notamment les habitants ne bénéficiant pas d'un revenu frontalier)

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Inscription de la règle des trois tiers dans le SCoT

—> Programmation des trois tiers sur la ZAC Etoile

PROJETS À MENER

—> **2022 - 2023 :** Déclinaison de la règle des trois tiers dans les PLU communaux

OBJECTIF n°3

◆ **Innover sur le parcours résidentiel** pour accompagner les habitants aux besoins spécifiques dans une optique de solidarité (seniors, population précaire, migrants, roms, gens du voyage) et répondre aux besoins de publics qu'il est nécessaire d'attirer et fidéliser (étudiants et fonctionnaires des trois fonctions publiques)

› En accompagnant et orientant les publics

› Jusqu'où aller dans les formes d'action ? (animation de collectifs, aide à l'installation / construction, réservation de logement...)

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Projets de résidences étudiantes et jeunes actifs en cours

—> ZAC Etoile en secteur d'expérimentation

—> Cohabitation intergénérationnelle : quelques expérimentations

PROJETS À MENER

—> Réflexion sur la réservation des Logements Locatifs Sociaux du contingent d'Annemasse Agglo

Démarches à affiner :

—> Habitat inclusif séniors dans la ZAC Etoile

—> Résidence jeunes dans la ZAC Etoile

—> Stratégie foncière pour le développement des habitats pour publics précaires

OBJECTIF n°4

◆ **Améliorer la visibilité des dispositifs d'accompagnement existants et à venir auprès des habitants**

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **Maison de l'Habitat :** lieu d'information dans les domaines juridiques et financiers liés au logement et ensemble des dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de l'habitat

—> Mise en ligne de la calculette logement

PROJETS À MENER

Démarches à affiner :

—> Consolidation des services de la Maison de l'Habitat

—> Travailler sur des axes de communication pour plus de visibilité de certains services

—> Site internet ?

OBJECTIF n°5

◆ Améliorer la performance énergétique des logements pour améliorer le confort thermique, réduire la consommation énergétique et améliorer la qualité de l'air.

› En soutenant la rénovation énergétique des logements existants et le renouvellement des appareils de chauffage

› En promouvant l'écoconstruction pour les nouveaux logements (notamment ZAC étoile)

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Dispositif "prime chauffage bois" : fin en 2022

—> Plateforme de rénovation énergétique Regenero qui devient Haute Savoie Rénovation Energétique

PROJETS À MENER

—> **2022 : Elaboration du SDE (Schéma Directeur des Energies) comprenant (2023-2029) :**

› un volet de financement de la rénovation des copropriétés et des maisons individuelles

› la mise en place d'un fonds EnR (Energies Renouvelables) en remplacement des équipements de chauffage fossiles et bois anciens par des systèmes performants

—> **2022 - 2030 :** Objectif quartier à énergie 0 sur la ZAC Etoile

OBJECTIF n°6

◆ **Expérimenter les formes d'habitat alternatif dans leur diversité** (habitat temporaire, coopératif, intergénérationnel, léger...) pour répondre aux besoins des habitants

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Champ d'expérimentation de la ZAC Etoile

PROJETS À MENER

—> **2021-2022 :** Soutien au projet d'habitat coopératif de la ZAC Etoile (accompagnement formel depuis 2018)

—> **2022 :** Expérimentation sur le projet de cohabitation intergénérationnelle

COHÉSION SOCIALE

Remarques préalables :

› Les objectifs partagés correspondent à une proposition de structuration de la politique existante

› La décision a été prise d'afficher clairement et renforcer l'action de la collectivité sur le Vivre Ensemble

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Territoire riche mais marqué par les inégalités
- Des politiques publiques fortes en matière de social à l'échelle d'une Agglo, au-delà des compétences obligatoires

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

Annemasse Agglo assume le caractère contrasté de son territoire au niveau social. Face à ce constat, l'agglomération souhaite renforcer la solidarité à travers ses actions directes ainsi que le soutien aux associations pour atténuer ces contrastes et améliorer le "Vivre ensemble".

1. **Renforcer la lutte contre la grande précarité en poursuivant les dispositifs d'accompagnement et de prévention existants** (accompagnement des sans-abris, Roms, prostitution, addictions...) **et en innovant sur l'accompagnement du parcours résidentiel** (habitat temporaire, collocation, habitat léger...), notamment pour les seniors et les gens du voyage.
2. **Renforcer la lutte pour l'égalité d'accès aux droits en poursuivant les dispositifs existants, notamment dans le cadre de la politique de la ville ainsi que les opérations de renouvellement urbain** (mais aussi insertion, handicap, accompagnement de la jeunesse...).
   Il s'agira aussi de **développer de nouveaux champs d'accompagnement :**
   - En développant des politiques d'habitat, mobilité et culture pensées pour tous (cf objectifs de ces politiques publiques), notamment pour la jeunesse
   - En tentant d'apporter une réponse aux inégalités en matière de santé avec le Contrat Local de Santé
   - En renforçant les actions d'insertion par la promotion de méthodes de recrutement innovantes pour les entreprises
   - En travaillant sur l'inclusion de certains publics (jeunes, seniors) ?
3. **Renforcer le "Vivre ensemble" en favorisant la mixité sociale dans nos politiques publiques et en développant de nouvelles approches :**
   - En contribuant à la coordination de la politique de prévention et de sécurité sur le territoire, à travers le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et des groupes opérationnels locaux (GPO)
   - En développant de nouvelles formes d'engagement et de solidarité plus ponctuelles et conviviales
   - En faisant de l'évènementiel (sportif, culturel...) un levier du "Vivre ensemble"

Le dernier objectif (hors CISPD) a été travaillé dans le cadre d'un groupe de travail transversal. Le résultat de ce travail est abordé avec la fiche "culture" du document.

OBJECTIF n°1

◆ **Renforcer la lutte contre la grande précarité en poursuivant les dispositifs d'accompagnement et de prévention existants** (accompagnement des sans-abris, Roms, prostitution, addictions...) **et en innovant sur l'accompagnement du parcours résidentiel** (habitat temporaire, collocation, habitat léger...), notamment pour les seniors et les gens du voyage.

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Subventions à plus de 30 associations intervenant sur des problématiques sociales (dont politique de la ville), précarité, hébergement, prévention sécurité, gérontologie/handicap/santé

—> Populations sédentarisées : programme d'aménagement d'habitat social adapté : 3 programmes livrés + contribution au SIGETA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil)

—> 2020 : Maison des Solidarités : accueil de jour (géré par l'ESCALE) et urgence hivernale

—> MJD (Maison de la Justice et du Droit)

—> Soutien d'ingénierie à quelques événements

—> Intervenant social au commissariat (problématiques familiales)

—> Gestion de 2 EPHAD par le biais du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) : Les Gentianes et La Kamouraska

PROJETS À MENER

—> 2022-2023 :
Programme d'aménagement des logements des gens du voyage sédentarisés : Peyreuses à Cranves-Sales (6 emplacements), Machilly (3 logements), Cambette à Ville-la-Grand (10 emplacements)

Démarches à affiner :

—> Définition et cadrage de la contribution de l'Agglo aux dispositifs d'aides aux populations Roms

—> Schéma départemental des gens du voyage

—> Coordination de la démarche Portrait des Ainés -> quelle feuille de route ?

—> Logement intergénérationnel

OBJECTIF n°2

◆ **Renforcer la lutte pour l'égalité d'accès aux droits en poursuivant les dispositifs existants, notamment dans le cadre de la politique de la ville ainsi que des opérations de renouvellement urbain** (mais aussi insertion, handicap, accompagnement de la jeunesse...).

Il s'agira aussi de **développer de nouveaux champs d'accompagnement :**

› En développant des politiques d'habitat, mobilité et culture pensées pour tous (cf objectifs politiques autres politiques publiques), notamment pour la jeunesse

› En tentant d'apporter une réponse aux inégalités en matière de santé avec le Contrat Local de Santé

› En renforçant les actions d'insertion par la promotion de méthodes de recrutement innovantes pour les entreprises

› En travaillant sur l'inclusion de certains publics (jeunes, seniors) ?

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Maison de la Justice et du Droit

—> NPNRU : poursuite du programme (dont la coordination est portée par Annemasse Agglo) avec différentes opérations à venir : ferme urbaine, plaine des sports, maison de santé + mise en place de clauses sociales dans les contrats passés avec les entreprises

—> Dispositif CitésLab

—> Soutien à la Mission locale

—> Label entreprise apprenante

PROJETS À MENER

—> **2022-2026 :** Elaboration du CLS (Contrat Local de Santé) en partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé)

—> Amélioration des conditions d'accueil à la MJD (Maison de la Justice et du Droit) (déménagement 2023)

—> Poursuite (parfois refonte) de dispositifs de soutien à l'emploi et à l'entreprenariat notamment des jeunes ou dans les QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville) : CitésLab...

—> Création du Pôle de l'entreprenariat

Démarche à affiner :

—> Les ainés : quelle feuille de route et quel rôle de l'Agglo ?

OBJECTIF n°3

◆ **Renforcer le "Vivre ensemble" en favorisant la mixité sociale dans nos politiques publiques et en développant de nouvelles approches :**

› En contribuant à la coordination de la politique de prévention et de sécurité sur le territoire (à travers le CISPD et des groupes opérationnels locaux)

› En développant de nouvelles formes d'engagement et de solidarité plus ponctuelles et conviviales

› En faisant de l'évènementiel (sportif, culturel...) un levier du "Vivre ensemble"

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Politique de l'habitat, tarifaire, envers des publics cibles (scolaires notamment)

—> Sur le périmètre politique de la ville : AAP (Appel à projet) contrat de ville

—> CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) existant mais difficultés de mise en œuvre

—> Quelques événements soutenus

PROJETS À MENER

—> Refonte et redémarrage du CISPD

Démarches à affiner :

—> Revoir l'AAP contrat de ville ?

—> Evénementiel/initiatives : travail à mener en lien avec les politiques culturelles et sportives notamment. Mise en place d'un fonds d'aides annuel de soutien à des événements/initiatives pour favoriser le "Vivre ensemble"

CULTURE

Après plusieurs années de développement de l'action culturelle intercommunale, le travail en Agora puis en COPIL a permis de :

- *Clarifier les objectifs politiques*
- *Compléter les objectifs politiques*
- *Affirmer la volonté de se doter d'une véritable politique culturelle communautaire*

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- Un territoire doté de nombreux équipements culturels de proximité et à rayonnement régional.
- Une Agglo dont la compétence culturelle s'est étoffée fortement ces dernières années notamment en termes de transfert de compétences et nouvel équipement d'enseignement artistique en gestion directe, création d'un nouveau lieu culturel, financement de nouvelles actions culturelles et sollicitations d'acteurs culturels de plus en plus nombreuses.

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

1. **Structurer, harmoniser et diffuser l'offre d'enseignement artistique sur le territoire**
   - En poursuivant les activités de l'EBAG
   - En déployant l'activité du Conservatoire de Musique
   - En initiant une réflexion sur une nouvelle forme de gouvernance
2. **Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour tous (notamment les jeunes) en renforçant les approches spécifiques par publics**
   - En poursuivant l'action culturelle actuelle par le biais du réseau des médiathèques avec Intermède et la gratuité de celles-ci ainsi que la promotion de l'Archipel Butor
   - En développant les actions auprès des jeunes et des scolaires (notamment pour faire connaitre les pratiques artistiques)
   - En poursuivant les animations culturelles destinées aux quartiers prioritaires
   - En coordonnant et en élaborant un agenda culturel (prise en charge par l'Office de Tourisme ?)
   - En renouvelant les approches pour attirer les publics adultes éloignés de l'offre culturelle
3. **Créer un sentiment d'appartenance et faire rayonner le territoire pour ses propres habitants, notamment à travers l'évènementiel et la valorisation du territoire**

   et **Positionner l'agglomération comme financeur et coordonnateur (appels à projet, financement d'associations...) pour mettre en œuvre les nouvelles ambitions**

   et **Renforcer le "Vivre ensemble" en favorisant la mixité sociale dans nos politiques publiques et en développant de nouvelles approches :**
   - En développant de nouvelles formes d'engagement et de solidarité plus ponctuelles et conviviales
   - En faisant de l'évènementiel (sportif, culturel...) un levier du « Vivre ensemble"
4. **Soutenir la création artistique sur le territoire**
   - En soutenant les résidences d'artistes
   - En soutenant la création artistique et la diffusion sur le territoire

OBJECTIF n°1

◆ **Structurer, harmoniser et diffuser l'offre d'enseignement artistique sur le territoire**

› En poursuivant les activités de l'EBAG

› En déployant l'activité du Conservatoire de Musique

› En initiant une réflexion sur une nouvelle forme de gouvernance

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **EBAG** : 40 cours adulte et enfant de pratique amateur, 860 élèves au total, 1 classe prépa aux écoles d'art avec 20 élèves

—> **Conservatoire intercommunal de musique** : 825 élèves, 35 disciplines enseignées, 695 heures d'enseignement hebdomadaire

PROJETS À MENER

—> Rénovation du Conservatoire de Musique (2025)

—> Rénovation de l'EBAG (site d'Annemasse)

—> Développer les partenariats des établissements d'enseignement

Démarches à affiner :

—> Mener les réflexions sur la gouvernance de nos équipements culturels

—> Questionner et poser les objectifs prioritaires des établissements : définir les enjeux de leurs projets respectifs : réécriture du projet d'établissement pour l'EBAG et écriture de celui du Conservatoire

OBJECTIF n°2

◆ **Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour tous (notamment les jeunes) en renforçant les approches spécifiques par publics**

› En poursuivant l'action culturelle actuelle par le biais du réseau des médiathèques avec Intermède et la gratuité de celles-ci ainsi que la promotion de l'Archipel Butor

› En développant les actions auprès des jeunes et des scolaires (notamment pour faire connaître les pratiques artistiques)

› En poursuivant les animations culturelles destinées aux quartiers prioritaires

› En coordonnant et en élaborant un agenda culturel (prise en charge par l'Office de Tourisme ?)

› En renouvelant les approches pour attirer les publics adultes éloignés de l'offre culturelle

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Actions culturelles menées par l'Archipel Butor et Intermède

—> Nos équipements d'enseignement artistique avec des cours dédiés à tous les âges.

—> Maillage territorial des sites du Conservatoire, notamment le site d'Annemasse au cœur des QPV (Quartier Prioritaire de la Ville)

—> Quelques actions culturelles ponctuelles menées avec des scolaires (Ex : NPNRU, Ecoquartier de l'Etoile)

—> Quelques actions ou événements culturels soutenus et actions notamment dans le cadre du contrat de ville

PROJETS À MENER

Démarches à affiner :

—> Nouvelles actions culturelles ou événements portés par nos équipements en fonction des objectifs de chacun

—> Ciné Actuel : identification des besoins et (re)définition du champ d'intervention si nécessaire d'Annemasse Agglo

—> Développer les partenariats de nos équipements notamment avec les acteurs culturels de la région

OBJECTIF n°3

◆ **Créer un sentiment d'appartenance et faire rayonner le territoire pour ses propres habitants, notamment à travers l'évènementiel et la valorisation du territoire**

et **Positionner l'agglomération comme financeur et coordonnateur (appels à projet, financement d'associations...) pour mettre en œuvre les nouvelles ambitions**

et **Renforcer le "Vivre ensemble" en favorisant la mixité sociale dans nos politiques publiques et en développant de nouvelles approches :**

› En développant de nouvelles formes d'engagement et de solidarité plus ponctuelles et conviviales

› En faisant de l'évènementiel (sportif, culturel...) un levier du "Vivre ensemble"

ORIENTATIONS PROPOSÉES

—> **Faire un recensement des événements aidés par Annemasse Agglo et inscrire ceux qui répondent à nos objectifs de politiques publiques et qui sont aidés, de manière récurrente, dans nos feuilles de route. Ils seront traités par l'entrée "politique publique" plutôt que sous l'entrée "événementiel"**

—> **Réfléchir à un fonds d'amorce** visant à soutenir des actions ou des événements portés par un tiers répondant à un certain nombre de critères.

—> Parmi les pistes de critères : un projet d'événement émergeant, un projet impactant plusieurs communes, un projet porté par plusieurs acteurs du territoire

—> L'aide serait sur 2 ans maximum et après un bilan de l'action, la décision devra être prise d'intégrer ou non l'action à la feuille de route de l'une de nos politiques publiques

—> **Réfléchir à un fonds de sponsoring** visant à soutenir divers événements pour un partenariat d'image et de rayonnement externe.

—> Volonté de **faire émerger sur notre territoire un événement fédérateur** (qui pourrait se traduire par une aide plus importante à un événement existant pour le faire monter en puissance ou contribuer à la création d'un événement sur notre Agglo)

OBJECTIF n°4

◆ **Soutenir la création artistique sur le territoire**

› En soutenant les résidences d'artistes

› En soutenant la création artistique et la diffusion sur le territoire

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> **Archipel** : Maison avec les résidences d'artistes + logement d'artistes en lien avec d'autres acteurs culturels du territoire

—> **Villa du Parc** : soutien à des résidences d'artistes

—> **La Bâtie** : soutien à la diffusion artistique sur le territoire

—> De manière ponctuelle, soutien à de la création artistique en milieu urbain (ex : fresques...)

PROJETS À MENER

Démarche à affiner :

—> Structurer les partenariats et les soutiens afin de les inscrire dans le temps et donner une visibilité plus certaine sur l'engagement d'Annemasse Agglo auprès de nos partenaires

SPORT & JEUNESSE

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

L'Agora Sport a permis d'identifier différents scénarios d'évolution pour la politique sportive de l'agglomération.
En effet, Annemasse Agglo intervient dans différents secteurs du domaine du sport sans réelle feuille de route ni parfois cohérence (interventions souvent par opportunités ou par "héritage" de collectivités).

Après débat, le COPIL (Comité de Pilotage) propose de ne pas s'engager sur une politique sportive communautaire volontariste pour le mandat qui s'ouvre mais de clarifier l'action existante en conservant une logique de subsidiarité. Il est cependant certain que des initiatives ou demandes issues des communes ou associations du territoire émergeront sur le mandat et devront être traitées.

Aussi, le COPIL propose l'orientation suivante :

1. Réaliser une étude sur les offres et les besoins (recensement auprès des communes notamment) : procéder à un nouvel état des lieux des équipements présents sur le territoire, mettre en relation avec la pratique sportive du public en restant dans le périmètre de l'Agglo, et voir si les équipements répondent aux besoins.
2. Redéfinir les règles de subventions aux clubs sportifs.
3. La question du sponsoring sera travaillée de manière transversale avec d'autres thématiques sur le volet "fonds de sponsoring".

Un groupe de travail opérationnel est envisagé pour formaliser ces critères de financement

SPORT

OBJECTIFS

1. Réaliser une étude sur les offres et les besoins (recensement auprès des communes notamment) : procéder à un nouvel état des lieux des équipements présents sur le territoire, mettre en relation avec la pratique sportive du public en restant dans le périmètre de l'Agglo, et voir si les équipements répondent aux besoins.
2. Redéfinir les règles de subventions aux clubs sportifs.
3. La question du sponsoring sera travaillée de manière transversale avec d'autres thématiques sur le volet "fonds de sponsoring".

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

- Un équipement en gestion : **Château -Bleu**
- 8 gymnases (reliés aux établissements du secondaire) en gestion mis à disposition gratuitement aux associations sportives de l'Agglomération. 1 gymnase communal géré en soirée.
- le foyer de ski de fond de Plaine-Joux
- le stand de tir intercommunal du Bois de la Poule
- le complexe de tennis intercommunal des Verdères
- Réaménagement de la Plaine des sports du Perrier
- 7 clubs sportifs subventionnés chaque année
- Quelques événements sportifs récurrents

PUBLIC JEUNE/ SCOLAIRES

- Un fil rouge “public jeune/scolaires” au sein des politiques publiques d’Annemasse Agglo
- Une thématique retranscrite, à l’heure actuelle, par le biais du centre aéré de la Bergue
- Un soutien aux établissements scolaires du secondaire

CHAMPS D'INTERVENTION EXISTANTS

—> Centre Aéré de la Bergue

—> Soutien aux établissements scolaires du secondaire

—> Diverses actions à destination du public jeune/scolaires dans différentes politiques publiques (sport, médiation, cohésion sociale...)

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

www.annemasse-agglo.fr

Date de publication : Février 2023

Crédits photos : Annemasse Agglo, Kaptura, Yannick Perrin, Bruno Pilia

DESIGN **KALISTENE**

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

www.annemasse-agglo.fr